

Procès-verbal & annexes

Assemblée générale & Conseil d'administration

Lundi 15 avril 2013 – Hôtel de Ville de Quimper



Procès-verbal de réunion

Membres présents :

B. Poignant, M. Andro, D. Le Bigot, P. Le Berre, O. Boisseau, F. Pichon, C. Kéribin, Y. Dagorn, F. Martin, J.C. Lessard, N. Ziegler, N. Morvan, J.P. Le Pann, J.C. Sacré, Jos Le Gall, R. Bernard, P. Plouzennec, R. Le Goff, C. Ravalec, F. Clément, J.P. Le Corre, B. Le Cam

Autres participants :

Yves Brun, commissaire aux comptes (partie de séance), A. Pomes (conseil de développement), N. Piriou (CCA), H. Egu (CC Pays fouesnantais), Y. Bothorel (CCPCP), C. Berger (CCPG)
R. Marcel, L. Bruchon, L. Mallet, M. Paillot, A.S. Daniélou, M. Brégeon, E. Hervé, V. Le Guen (QCD)

Le 15 avril 2013, les membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

Les instances sont présidées par M. Bernard Poignant. Le secrétariat de séance est assuré par Claude Ravalec.

Les séances du conseil d'administration et de l'assemblée générale sont confondues dans la présentation des sujets mais différenciées au niveau des votes en respect des statuts.

Il est constaté que 21 membres sur 25 pour le conseil d'administration et 22 membres sur 27 pour l'assemblée générale sont présents ou représentés. Les instances sont ainsi régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Bernard Poignant ouvre la séance à 14h35 et présente l'ordre du jour dont les deux premiers sujets sont soumis au vote de l'assemblée générale, les suivants étant des questions relevant de décisions ou d'avis du conseil d'administration. En raison de l'absence de Michel Canévet dont l'arrivée est espérée en cours de séance, l'ordre de présentation des sujets est modifié et abordé comme suit :

1. Comptes 2012 et affectation du résultat
2. Rapport d'activités 2012
3. Projets : étude de préfiguration du centre grand public
4. Cahier des charges de la destination touristique Quimper Cornouaille
5. Etude prospective Cornouaille
6. Contrat de Pays 2013
7. Informations énergie
8. Questions diverses

1. Comptes 2012 et affectation du résultat

Ronan Marcel présente les grandes masses du bilan 2012, puis le compte de résultat qui se traduit par un résultat positif de 37 044 €. Il en fait ensuite l'analyse, puis propose que le résultat soit affecté en compte de réserve associative, portant ainsi son total à 220 008 €. Ces fonds propres ainsi constitués ont une triple vocation : permettre à l'agence de répondre aux besoins de trésorerie, constituer une réserve pour aléas sur exercices futurs et lui laisser une marge de financement pour des actions ponctuelles.

Yves Brun, Commissaire aux Comptes de l'agence, présente ensuite les deux rapports établis par le cabinet Ouest Conseils Audit :

- Le rapport sur les comptes annuels où, après avoir procédé aux vérifications d'usage prévues par la loi, il atteste que les comptes sont réguliers et sincères et n'appellent pas d'observation
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées, où il est établi qu'aucune convention passée en 2012 n'était soumise à l'approbation de l'organe délibérant.

Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat et avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, n'ayant ni questions ni remarques, l'assemblée générale approuve les comptes 2012, donne quitus au conseil d'administration et aux mandataires pour leur gestion et décide d'affecter la totalité du résultat en compte de réserve associative.

2. Rapport d'activités 2012

Ronan Marcel présente les grandes lignes du rapport d'activités, remis en séance en version papier mais dont chacun a déjà pu prendre connaissance en version informatique. Il explique la manière dont il est constitué, et cite les actions de 2012 listées en page 3 du rapport (le mot du président) qui témoignent de l'importance du volume d'actions désormais assuré par l'agence.

Après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'activités qui ne suscite aucune question ni observation de l'assemblée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Ialys : projet de centre grand public

Cf. document powerpoint présenté en séance

Marc Andro présente les grandes lignes du projet inscrit dans la démarche ialys, dont l'objectif est d'affirmer Quimper et la Cornouaille comme un pôle de compétences et de référence sur le thème de l'aliment, en fédérant les différentes familles de la filière alimentaire. Il rappelle les moyens, les actions, la gouvernance et la vie du réseau ialys dont le travail a permis de faire émerger le projet de centre grand public sur le thème de l'alimentation.

Laurent Bruchon présente ensuite le détail du projet de centre grand public : étapes, équipe assistant à maîtrise d'ouvrage, objectifs, méthode, détail du concept, choix du site, estimations de fréquentation, fonctionnement, hypothèses de montage, investissement prévisionnel.

Après cette présentation complète du centre grand public, Marc Andro explique l'intérêt du projet pour la Cornouaille : fédérateur pour les acteurs du territoire, valorisant pour les services et compétences du territoire, il contribue à en renforcer l'identité par la promotion des produits, des savoir-faire et la création d'un équipement touristique majeur.

Bernard Poignant souligne que c'est un projet de Quimper Communauté mais qui a un intérêt cornouaillais, tout comme d'autres projets locaux (Haliotika ou le Grand Site de la Pointe du Raz) ont des retombées qui dépassent le cadre strict de leur territoire. Le centre grand public qualifie bien le territoire sur le terrain de l'aliment, sujet d'actualité pour probablement longtemps, il mêle l'agriculture, la pêche, l'industrie et ses activités amont et aval. Bernard Poignant évoque la fréquentation attendue sur le site (117000 visiteurs/an) qui lui paraît un objectif réaliste au regard du million de visiteurs de la Ville Close à Concarneau ou des 800 000 visiteurs de la Pointe du Raz.

Jos Le Gall appelle à un peu de prudence au sujet de la fréquentation escomptée, évoquant le Port Musée de Douarnenez qui n'a pas profité à plein des visiteurs de Locronan ou de la Pointe du Raz.

Bernard Poignant souligne qu'il y a certes une part de risque qui impose de cheminer doucement, mais que le projet de centre grand public, contrairement au Port Musée, est quelque chose de vivant qui vient en appui des forces économiques que sont l'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire.

Daniel Le Bigot appelle également à la prudence concernant les chiffres de fréquentation annoncés. Il préconise de bien réfléchir à ce qu'on veut proposer au public pour susciter son intérêt car c'est cela qui déterminera la fréquentation du site, et non la proximité d'autres lieux touristiques. Il recommande la prudence car la hauteur de l'investissement nécessite de valider ce qui marche avant d'amorcer d'autres étapes.

Marc Andro indique que Kanopée (assistant à maîtrise d'ouvrage et spécialiste en équipements touristiques) est pour sa part de plus en plus convaincu de la justesse du thème. Le chiffre avancé de 120 000 visiteurs est un seuil de base prudent, qu'il faut cependant déjà réussir à atteindre avant d'envisager mieux. Le cabinet Kanopée a également fait évoluer la vision du comité expert sur le contenu, qui doit avoir un contenu attrayant, familial et ludique avant de faire vouloir faire passer les messages que permettra l'outil.

Jean-Paul Le Pann se déclare favorable à l'idée. Le projet est certes audacieux mais il lui plaît car nous devons faire face à un défi à ce jour non résolu : l'adaptation de la production agricole qui va vers une évolution inéluctable. Le fait de pouvoir en plus profiter de nos atouts en termes de fréquentation touristique est un avantage pour prouver l'excellence du territoire et son esprit d'entreprise.

Bernard Poignant est d'avis que la question de l'alimentation ne va pas cesser. Le sujet est de plus en plus présent, qu'il s'agisse de l'angle diversité, santé, traçabilité, sécurité, circuits longs ou courts, production industrielle ou agriculture biologique. La Cornouaille a des atouts qui lui permettent de se positionner sur la question alimentaire.

Il conclut en indiquant que l'assemblée n'a pas à délibérer sur le sujet, mais qu'il lui paraissait important de le présenter pour information car son intérêt porte sur toute la Cornouaille.

4. Destination touristique Quimper Cornouaille : cahier des charges

Roger Le Goff expose que, dans le cadre de la mise en place de la destination Cornouaille, la commission tourisme a élaboré un cahier des charges pour rechercher un accompagnement dans l'expression d'une identité de la destination Quimper Cornouaille, dans la création de contenu et l'organisation de sa diffusion. Le cahier des charges de la consultation, soumis à approbation, doit permettre un accompagnement entre septembre/octobre 2013 et avril 2014. Roger Le Goff indique que ce cahier des charges permet de définir le discours à tenir, et il se propose de répondre à toutes observations et questions sur la méthodologie ou les objectifs.

Personne ne demandant la parole, le cahier des charges et le plan de financement prévisionnel de la mission d'accompagnement sont approuvés.

5. Etude prospective Cornouaille

En l'absence de Michel Canévet, élu référent, Ronan Marcel indique qu'il a eu beaucoup d'échos positifs du 5^{ème} rendez-vous de la Cornouaille du 11 avril qui a réuni près de 200 participants, mais qu'il n'appartient pas au directeur d'en dresser ici le bilan.

Il précise ensuite que l'ordre du jour comporte la question de l'avis du Conseil de développement sur le scénario de référence pour formaliser les choses, le Conseil d'administration devant prendre acte de cet avis, et la parole est donnée à Alain Pomes.

Alain Pomes résume l'avis communiqué, indiquant que le scénario de référence retenu par le Conseil d'administration recueille l'approbation du Conseil de développement parce qu'il tient compte des remarques faites précédemment sur les aspects de fédération et de mise en valeur du territoire. Il souhaite toutefois que l'industrie prenne plus de place dans le scénario, insiste sur la mise en synergie de tous les acteurs du monde économique qui permettrait d'avoir une vision globale et cohérente de l'ensemble des secteurs, citant à ce titre l'exemple lyonnais. Enfin il attend qu'un plan d'actions soit défini par les décideurs (les élus) dans la continuité du scénario de référence retenu, plan dans lequel les acteurs de la société civile et du territoire pourraient s'inscrire.

Bernard Poignant répond que les prochains contrats seront l'occasion de le faire.

Le Conseil d'administration prend acte de l'avis du conseil de développement sur le scénario de référence.

6. Contrat de pays 2013

Jean-Claude Lessard revient sur cette année 2013 charnière entre deux contrats, pour laquelle les enveloppes sont connues. Il a fallu déterminer des modalités de choix, et faute de temps, les critères retenus pour l'enveloppe 3 de l'ancien contrat ont été reconduits.

Les projets recensés à ce jour s'élèvent à 1,7 M€, pour une enveloppe disponible de 1,072 M€.

La réunion du 13 mai doit permettre d'aboutir à un consensus, en écartant dans un premier temps les projets qui n'aboutiront pas en 2013. La liste finalisée doit en tout état de cause être transmise à la Région avant mi-juin.

Le Conseil d'administration valide les modalités sur 2013 et accorde toute sa confiance à Jean-Claude Lessard et à Michel Canévet pour gérer au mieux la liste des projets à retenir.

Concernant l'enveloppe numérique de 2,8 M€, Ronan Marcel rappelle qu'elle doit aussi être définie au cours de l'année 2013 sans être pour autant soumise aux mêmes conditions de délais.

Nicolas Morvan en fait le point. Il indique qu'il a été demandé aux intercommunalités de faire remonter leurs propositions. Les délibérations formelles des EPCI sur le schéma élaboré en conseil d'administration restent à obtenir, ainsi que les avis sur l'axe 3 (pastillage). Il faut aller vite car le syndicat Mégalis est en train de se mettre en place, le bureau a été installé et se réunit la semaine suivante, aussi faut-il être en mesure de pouvoir présenter quelque chose assez rapidement.

Jean-Claude Lessard donne une dernière indication sur la fin de contrat 2012 : sur l'enveloppe 2 seuls 4 projets n'ont pas été déposés, tous les autres passeront en commission permanente de mai à juillet, ce qui place la Cornouaille en première position dans sa consommation d'enveloppe contractuelle.

Bernard Poignant redonne la parole à Alain Pomes pour exprimer l'avis du conseil de développement.

Alain Pomes indique que l'avis du Conseil de développement est favorable. Il a mis en place une grille de critères de développement du territoire qui est proche de celle retenue. L'enveloppe 2013 n'étant pas stratégique et n'ayant pas d'objectif structurant, la liste de critères établie sera donc simplement testée sur les projets 2013 et mise en place pour le prochain contrat. Il rappelle que le conseil de développement est très sensible aux approches mutualisantes, qui sortent de la logique de guichets.

Le Conseil d'administration prend acte de cet avis.

7. Informations énergie

▪ Avis du groupe de travail Plan Climat de Cornouaille sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie de Bretagne

Jean-Claude Sacré présente la note sur le sujet, signifiant l'accord du groupe de travail PCET sur le projet régional et revenant ensuite sur les remarques formulées.

▪ Colloque EMR

Dans le cadre de la recherche de développement des énergies marines renouvelables en Cornouaille, Jean-Claude Sacré attire l'attention sur le colloque « EMR en Cornouaille » qui se tiendra le 22 mai 2013 à Plouzévet, et il invite chacun à s'y inscrire.

▪ **Bilan semaine du développement durable**

Au terme de la semaine du développement durable, Jean-Claude Sacré évoque cette manifestation dont le premier intérêt était de réunir les EPCI de Cornouaille pour un programme cornouaillais.

Si le bilan en termes de fréquentation générale est difficile à établir car il varie selon les sites, il est certain que l'EIE a connu un vif succès. Au-delà de cela, c'est surtout l'occasion de réunir les acteurs du territoire autour d'actions communes qui se dégage de ce type d'initiative, à renouveler l'an prochain.

▪ **La méthanisation en Cornouaille**

Jean-Claude Sacré présente la note remise sur le sujet, qui explique l'intérêt de la méthanisation en termes de développement durable, de diversification des activités agricoles et de traitement des déchets de l'industrie agroalimentaire, son principe, ses différents types, son cadre réglementaire et enfin les installations recensées et les projets en cours de développement.

S'il reconnaît que les solutions de méthanisation ont un intérêt stratégique pour la Cornouaille et doivent être soutenues, il relève cependant que le Sage de Sud Cornouaille a été amené à émettre des réserves au sujet du projet de Bannalec :

- L'une sur les plans d'épandage, car un épandage dans un bassin algues vertes peut poser des problèmes s'il n'est pas bien cadré et pas bien respecté,
- L'autre sur le suivi agronomique des exploitants, car il faudrait un suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur les bassins versants concernés.

Jean-Claude Sacré est donc d'avis qu'il faut trouver une cohérence dans le cadre du développement durable pour que des projets de méthanisation ne viennent pas perturber d'autres projets de territoire, en particulier ceux qui ont trait à la qualité de l'eau.

Bernard Poignant cite le cas de l'Allemagne qui a une sérieuse avance dans le domaine agricole et dans celui de la méthanisation, ce qui aurait contribué à réduire le coût de ses produits.

Marc Andro présente ensuite le projet quimpérois développé par Vol.V, prévu principalement à partir de déchets de l'industrie alimentaire et de fientes de volaille. L'intérêt de ce projet est que l'utilisation du gaz se fera par injection directe dans le réseau, offrant la possibilité d'une utilisation en aval pour les bus quimpérois dont le dépôt est très proche.

Marc Andro note aussi l'accélération des projets dans le monde agricole, mais aussi dans celui des opérateurs locaux qui oeuvrent auprès de l'industrie agroalimentaire et qui s'engageraient dans la voie de la méthanisation, contribuant ainsi au développement local d'activités économiques (réalisation, installation, maintenance).

Nicolas Morvan revient sur le projet de Bannalec. Il tient à préciser que l'enquête publique a reçu un avis positif. Des réserves ont été émises par certains groupements d'intérêt sur le plan d'épandage parce que le dossier était mal présenté sur ce point et pouvait prêter à confusion. De plus, le projet de Bannalec est un projet de méthanisation industrielle, moins favorisé par le gouvernement que la méthanisation fermière. Il précise aussi que les dossiers sont souvent maximalistes à l'état de projet pour obtenir le maximum d'autorisations préfectorales, alors que la réalisation, qui n'est pas forcément faite par ceux qui ont déposé le dossier, s'appuie sur une logique en termes de marché. Il est d'avis que c'est ce qui se passe à Bannalec et qu'il faut avoir un peu de logique et ne pas sombrer dans une peur excessive de ces énergies nouvelles.

Roger Le Goff explique la position du Pays Fouesnantais qui, par le biais du syndicat de l'eau, a interpellé le Préfet sur le projet de Bannalec. Il rejoint Nicolas Morvan sur le fait qu'il y a 2 démarches bien distinctes : industrie et agriculture. Le monde agricole doit quant à lui s'investir très vite pour garder ses productions et ses exploitations. Mais le dossier de Bannalec interpelle, à la fois parce qu'il vient prendre des terres d'épandage, ensuite parce que, sur un territoire qui était déjà en excès, il envisage l'importation de déchets industriels provenant de départements limitrophes. Alors que les autres projets, dont celui de Quimper, concernent des déchets agricoles, dont les fientes de volaille produites sur le territoire, on se trouve donc dans deux démarches différentes, qui plus est dans un contexte où l'argent public se raréfie. Le projet de Bannalec a donc surpris par sa dimension dans ce contexte difficile.

Jean-Paul Le Pann émet plusieurs remarques, signalant d'abord que la méthanisation n'est pas une énergie nouvelle, mais qu'il peut être rentable de la mettre en valeur. Il souhaite aussi lever une ambiguïté : la méthanisation n'a aucun effet sur les taux de nitrate, qu'elle ne réduit absolument pas. Il indique aussi, suite aux propos de Bernard Poignant, que selon ses informations l'Allemagne a surtout réduit ses coûts de production dans la filière porcine grâce à une main d'oeuvre bon marché (SMIC inexistant) et pas seulement grâce à la méthanisation. Enfin il est d'avis que la méthanisation est une technologie et une filière intéressante comme complément d'activité agricole ou traitement de déchets industriels dans la mesure où elle est utilisée intelligemment. Exemple sur Briec : production d'électricité et utilisation de la chaleur résiduelle pour chauffer des serres, donc utilisation à 100 % de l'énergie produite.

Suite à cette intervention, Bernard Poignant clôt le sujet.

Le Conseil d'administration prend acte des informations énergie.

8 .Questions diverses

- **Projet de cantine numérique**

Laurent Bruchon indique que le nom de cantine numérique provient de la création du premier lieu d'échange d'activités numériques qui a été créé dans une cantine, et il présente la note remise sur le sujet.

Marc Andro prend la parole pour souligner le double intérêt sur Quimper :

- Comme moyen de toucher les petites entreprises isolées : créateurs, consultants, négoce internet, autant d'initiatives qui se créent sur internet et qui constituent des économies nouvelles qu'on ne cerne pas toujours mais qui pourront l'être grâce à la cantine numérique
- Comme opportunité de développer les initiatives via internet sur notre territoire.

Le projet quimpérois présente en outre trois avantages :

- L'association Silikon Kerne s'est créée spontanément et regroupe déjà 40 à 50 personnes, gage de confiance pour le succès du projet
- L'enveloppe CPER sur les usages numériques pourrait être utilisable
- Un local pourrait convenir, situé à proximité de la Technopole qui pourrait par ailleurs apporter son soutien au projet.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

▪ **Agendas**

Outre le calendrier des instances, Ronan Marcel attire l'attention sur deux réunions :

1/ la présentation du projet de PEM gare de Quimper à l'initiative de Quimper Communauté : **jeudi 25 avril 10h30-12h salle du Chapeau Rouge**

Invités : bureaux des EPCI et chambres consulaires

2/ les Rencontres Bretonnes des Territoires « préparons 2014-2020 » à l'initiative du Conseil régional : **samedi 8 juin (10h-17h) à Saint Briec**

Invités : membres du Conseil d'administration de l'agence

Personne ne demandant plus la parole et sans autre sujet à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h05.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et par le Secrétaire.

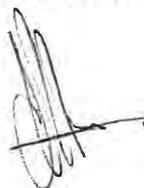
Le Président,

Le Secrétaire,

Bernard POIGNANT



Claude RAVALEC



Annexes

SUJET	Document	Page
1. Approbation des comptes 2012	Délibération n° QCD 25.01	10-13
	Rapports du commissaire aux comptes	15-27
2. Rapport d'activités 2012	Délibération n° QCD 25.02	28
3. Projets ialys : étude de préfiguration du centre grand public	Note de présentation	29-30
	Powerpoint présenté en séance	31-58
4. Cahier des charges de la destination touristique Quimper Cornouaille	Délibération n° QCD 25.03	59-60
	Cahier des charges	61-64
5. Etude prospective Cornouaille	Avis du Conseil de développement	65
6. Contrat de pays 2013	Avis du Conseil de développement	66
	Délibération n° QCD.25.04	67-68
	Consommation enveloppe 3	69
	Liste des critères de l'enveloppe 3	70-74
7. Informations énergie	Avis sur le SRCAE	75-76
	Information colloque EMR	77
	Note méthanisation en Cornouaille	78-79
8. Questions diverses	Note cantine numérique	80
	Calendrier des instances	81

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale
15 avril 2013

Délibération n° QCD-25.01

Approbation des comptes 2012 et affectation du résultat

Les comptes 2012 de Quimper Cornouaille Développement soumis à l'approbation de l'assemblée générale se traduisent par un bilan d'un montant de 1.195.860 € et un compte de résultat dégageant un résultat d'exercice de 37.044 €, à raison de 2.188.591 € de produits pour 2.151.547 € de charges.

Ils se présentent schématiquement comme suit :

BILAN:

immobilisations	119 735 €	résultat d'exercice	37 044 €
créances diverses	377 826 €	reports et réserves	676 235 €
disponibilités	698 299 €	dotations	53 560 €
		dettes d'exploitation	429 021 €
Total actif	1 195 860 €	Total passif	1 195 860 €

COMPTE DE RESULTAT:

salaires et charges	878 035 €	prestations	6 223 €
personnel m-a-d	321 293 €	subventions et cotisations	2 147 299 €
charges de gestion	892 393 €	autres produits	8 €
dota.amort.prov.	42 869 €	transferts de charges	2 733 €
charges except.	16 957 €	produits fin.except.	32 328 €
Total charges	2 151 547 €	Total produits	2 188 591 €

Résultat: 37 044 €

Le tableau ci-annexé met ces chiffres en perspective par rapport aux 2 exercices précédents, récapitulant ainsi les 3 premières années de fonctionnement de l'agence (pm : les chiffres 2010 totalisent les éléments QCD + GIP pays de Cornouaille, fusionnés au sein de QCD depuis 2011).

1. Analyse du bilan :

Le compte immobilisations reste peu élevé (119.735€), l'agence ayant ses locaux et véhicules en location et n'étant propriétaire que de ses mobiliers, matériels et logiciels, rapidement amortis.

Les comptes de créances et dettes au 31 décembre, soient 377.826 € et 429.021 € (subvention non encore encaissées et créances fournisseurs et organismes sociaux non encore facturées) sont en rapport avec l'activité de l'agence, avec cette année une augmentation des dettes d'exploitation (charges rattachées à 2012 mais non encore payées au 31 décembre).

Les fonds propres sont importants, incrémentés par les résultats des 3 premières années de fonctionnement de QCD (344.153 €, 182.964€ et 37.044 €) et abondés des apports du GIP en 2011 (148.594€). Ceci donne à l'agence une bonne assise financière face aux exigences de trésorerie et résultats futurs tout en laissant et une marge de manœuvre pour des études ou projets nouveaux.

Enfin, les dotations (53.560 €) correspondent à un montant de subvention d'investissement non encore amorti et le compte de disponibilités (698.299€) reflète la bonne santé financière de l'agence.

2. Analyse du compte de résultat :

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement est globalement en augmentation pour cette année 2012 de consolidation de l'activité : +25% pour les charges et + 15% pour les produits, et un résultat ramené à un niveau plus modéré après les années de création de l'agence et de lancement de son activité.

Les charges de personnel au sens large (personnel propre et agents mis à disposition par Quimper Communauté) se montent à 1.199.328 € (878.035 € + 321.293€). Leur progression de 7,7% par rapport à 2011 est à mettre en face de l'augmentation des effectifs, passés de 24 à 27 postes entre fin 2011 et fin 2012. A noter, au sein de cet ensemble, l'érosion du nombre des agents mis à disposition par Quimper Communauté par rapport à celui des personnels propres de l'agence.

L'ensemble des charges de gestion se monte à 892.393€, en forte augmentation à travers les charges de prestations et sous-traitance du fait du développement des actions portées par l'agence (183.000 € pour l'enquête déplacements, 33.000 € pour l'opération Billig, 37.000 € pour le guide s'installer à Quimper Cornouaille, 35.000 € pour le soutien du SDEF au très haut débit...), les charges courantes de gestion restant pour leur part bien maîtrisées.

Les dotations aux amortissements et provisions n'appellent pas de commentaires. Il n'y a pas de charges financières et les charges exceptionnelles (16.957 €) représentent l'apurement d'écritures de subventions héritées du GIP.

Les produits sont essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations, conformément au principe de l'agence qui est d'exercer les missions de son programme partenarial et non pas de rendre des prestations. Elles se montent à 2.147.299 €, globalement conformes aux attentes et fonction des missions engagées : attribuées et versées s'agissant des contributions des EPCI et des contributions courantes de l'ensemble des partenaires, parfois en attente d'attribution et de versement s'agissant de subventions sur actions (Etat sur volet territorial du CPER, Région sur diverses actions, Etat et CG sur enquête déplacement...).

A noter l'importance de la subvention 2012 versée par l'Etat pour le fonctionnement d'agence d'urbanisme (181.468€ pour une prévision BP de 130.000€).

3. En conclusion :

L'état des finances de Quimper Cornouaille Développement reste très favorable au terme de cette troisième année, avec à nouveau un résultat positif de 37.044 € venant abonder des fonds propres déjà importants.

Ceci permet à la fois de bien répondre aux nécessités de trésorerie et de réserve pour aléas sur exercices futurs, tout en laissant une marge permettant de financer des actions à titre ponctuel.
Pour la bonne clarté de la vocation de ces fonds propres, le résultat 2012 pourrait être affecté au fonds de réserve associative tout comme celui de 2011 (portant son total à 182.964€ + 37.044 € = 220.008 €).

*Compte tenu de ce qui précède,
Et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes,*

L'assemblée générale :

- *approuve les comptes 2012 de Quimper Cornouaille Développement,*
- *donne quitus au conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion,*
- *décide d'affecter la totalité du résultat 2012 en compte de réserve associative.*

Le Président

Bernard POIGNANT

Le Secrétaire

Claude RAVALEC



QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, COMPTES CLOS 2010 à 2012

	Exercices précédents		Exercice 2012	Evo. 2011-2012	
	2010 (*)	2011		en k€	en %
BILAN:					
immobilisations	162 000	132 229	119 735	12	-9%
créances diverses	430 536	319 379	377 826	58	18%
disponibilités	459 873	638 773	698 299	60	9%
Total actif (€)	1 052 409	1 090 381	1 195 860	105	10%
résultat d'exercice	492 747	182 964	37 044	146	-80%
reports et réserves	107 759	493 271	676 235	183	37%
dotations	54 259	76 338	53 560	23	-30%
dettes d'exploitation	397 644	337 808	429 021	91	27%
Total passif (€)	1 052 409	1 090 381	1 195 860	105	10%
COMPTE DE RESULTAT:					
salaires et charges	616 421	679 242	878 035	199	29%
personnel m-a-d	454 723	434 187	321 293	113	-26%
charges de gestion	674 604	560 793	892 393	332	59%
dota.amort.prov.	28 627	41 363	42 869	2	4%
charges fin.except.	66	1 725	16 957	15	883%
Total charges(€)	1 774 441	1 717 310	2 151 547	434	25%
prestations	37 500	971	6 223	5	541%
subventions et cotis.	2 106 784	1 841 899	2 147 299	305	17%
autres produits	585	66	8	0	-88%
transferts de charges	16 078	23 926	2 733	21	-89%
produits fin.except.	106 241	33 412	32 328	1	-3%
Total produits(€)	2 267 188	1 900 274	2 188 591	288	15%
Résultat (€)	492 747	182 964	37 044	146	-80%

2010 (*) = total QCD + GIP pays de Cornouaille

(RM, 02-04-2013)

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
François RODRIGUEZ

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
3 Rue Pitre Chevalier
29000 QUIMPER

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2012

QUEST CONSEILS QUIMPER

143 avenue de Kéradennec - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : contactquimper@ouestconseils.fr

Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 250 000 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes.

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER¹⁴ - BREST



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration et la direction générale de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



.../...

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

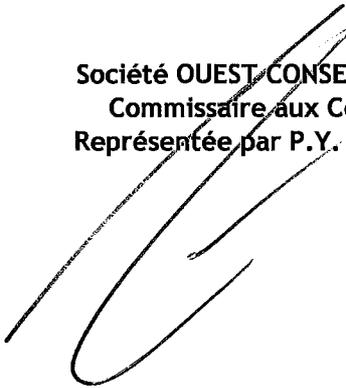
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

A QUIMPER, le 3 avril 2013

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par P.Y. LE CORRE**



Quimper Cornouaille Développement

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	50 592	44 747	5 846	0,49	9 447	0,07
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	183 887	86 426	97 461	8,15	100 454	9,21
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours					6 048	0,55
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	16 429		16 429	1,37	16 279	1,49
TOTAL (I)	250 908	131 173	119 735	10,01	132 229	12,13
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	312		312	0,03		
Créances usagers et comptes rattachés	376 135		376 135	31,45	313 883	28,79
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					75	0,01
. Personnel					80	0,01
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres					3 644	0,33
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	698 299		698 299	58,30	638 773	58,58
Charges constatées d'avance	1 378		1 378	0,12	1 698	0,16
TOTAL (II)	1 076 124		1 076 124	89,99	958 152	87,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 327 032	131 173	1 195 860	100,00	1 090 381	100,00

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradennec

CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tél 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

Quimper Cornouaille Développement

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	182 964	16,30		
Report à nouveau	493 271	41,25	493 271	46,24
Résultat de l'exercice	37 044	3,10	182 964	16,78
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	53 560	4,46	76 339	7,00
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	766 838	64,12	752 573	69,02
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	321 147	26,86	234 920	21,54
Autres	107 874	9,02	102 888	9,44
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	429 021	35,88	337 809	30,98
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	1 195 860	100,00	1 090 381	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143 avenue de Kéraderneac

CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 00 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

COMpte DE Résultat

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Présenté en Euros

COMpte DE Résultat		Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	6 223		6 223	100,00	971	100,00	5 252	540,89	
Montants nets produits d'expl.	6 223		6 223	100,00	971	100,00	5 252	540,89	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 577 811	N/S	1 364 931	N/S	212 880	15,60	
Dons									
Cotisations			569 488	N/S	476 968	N/S	92 520	19,40	
Legs et donation									
Produits liés à des financements réglementaires									
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			8	0,13	66	6,80	-58	-87,87	
Reprise de provisions									
Transfert de charges			2 733	43,92	23 926	N/S	-21 193	-88,57	
Sous-total des autres produits d'exploitation			2 150 040	N/S	1 865 891	N/S	284 149	15,23	
Total des produits d'exploitation (I)			2 156 263	N/S	1 866 862	N/S	289 401	15,50	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			9 450	151,86	5 492	665,60	3 958	72,07	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			9 450	151,86	5 492	665,60	3 958	72,07	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			100	1,61			100	N/S	
Sur opérations en capital			22 778	386,09	27 920	N/S	-5 142	-18,41	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			22 878	367,64	27 920	N/S	-5 042	-18,05	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 188 591	N/S	1 900 274	N/S	288 317	15,17	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			2 188 591	N/S	1 900 274	N/S	288 317	15,17	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises et de matières premières									
Variation de stock marchandises et matières premières									
Autres achats non stockés			26 038	418,42	14 169	N/S	11 869	83,77	
Services extérieurs			647 541	N/S	366 923	N/S	280 618	76,48	
Autres services extérieurs			476 618	N/S	574 756	N/S	-98 138	-17,08	
Impôts, taxes et versements assimilés			65 339	N/S	38 506	N/S	26 833	69,69	
Salaires et traitements			626 568	N/S	493 334	N/S	133 234	27,01	
Charges sociales			248 467	N/S	185 908	N/S	82 559	33,66	
Autres charges de personnel									

Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Keradenec

CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX 19

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencement des constructions	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 01 à 05 ans
Autres immobilisations corporelles	de 01 à 05 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	37 489		13 104
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	46 385		7 591
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	114 332		15 579
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	6 048		
Avances et acomptes			
TOTAL	166 765		23 170
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	16 279		
TOTAL	16 279		
TOTAL GENERAL	220 533		36 273

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			50 592	50 592
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			53 976	53 976
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			129 911	129 911
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	6 048			
Avances et acomptes				
TOTAL	6 048		183 887	183 887
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			16 429	16 429
TOTAL			16 429	16 429
TOTAL GENERAL	6 048		250 908	250 908

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	28 041	16 705		44 747
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions	7 005	5 169		12 173
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	53 258	20 995		74 253
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	60 263	26 163		86 426
TOTAL GENERAL	88 304	42 869		131 173

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	16 705				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	5 169				
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	20 995				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	26 163				
TOTAL GENERAL	42 869				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	16 429		16 429
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	376 135	376 135	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 378	1 378	
TOTAL GENERAL	393 942	377 514	16 429
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	285 947	285 947		
Personnel et comptes rattachés	25 563	25 563		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 367	62 367		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	8 833	8 833		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	382 710	382 710		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	376 135
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	376 135

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	286 441
Dettes fiscales et sociales	62 333
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	348 774

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	1 378	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	1 378	

Commentaires:

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

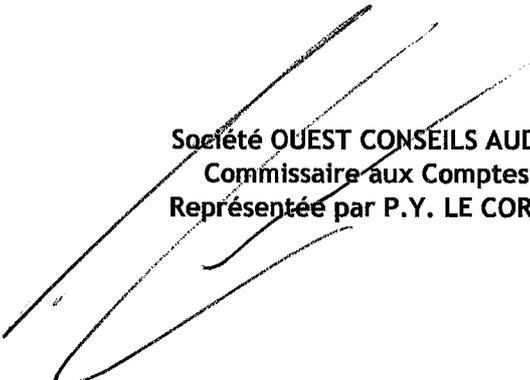
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A QUIMPER, le 3 avril 2013



**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par P.Y. LE CORRE**

Approbation du rapport d'activités 2012

Le rapport d'activités 2012 soumis aux instances statutaires de Quimper Cornouaille Développement retrace l'ensemble de l'activité de l'agence sur l'année passée. Actions portées en continuité, points saillants ou actions nouvelles, il témoigne de la montée en puissance de notre agence comme structure de soutien et de conduite du développement cornouillais.

Présenté par pôles d'activités: développement économique (dont action de Quimper Communauté), urbanisme et aménagement, projets de territoire et énergie, enfin observation et ressources avec en annexes les éléments de vie institutionnelle et de gestion, il vise à rendre compte du travail réalisé et du bon emploi des moyens apportés par les financeurs.

Les présentations en sont plus ou moins développées selon le caractère des actions, plutôt factuelles ou immatérielles, et le rôle de l'agence dans ces actions, maître d'ouvrage en propre ou agissant pour une collectivité.

Derrière une telle présentation forcément détaillée, ce qui doit ressortir c'est cependant la transversalité des activités, leur complémentarité, la multiplicité de leurs échelles territoriales et leur imbrication dans les stratégies des collectivités, concourant au développement durable de la Cornouaille et de ses territoires.

Résolution :

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2012,

Le conseil d'administration :

- valide la proposition de rapport d'activité

L'assemblée générale :

- approuve le rapport d'activités proposé

Le Président



Bernard POIGNANT

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Ialys : le projet de centre grand public

En juillet 2013, le conseil communautaire de Quimper Communauté a confié la mission de définition du futur centre grand public de l'aliment à un groupement dont le mandataire est Kanopée, spécialiste en équipements touristiques, accompagné de Présence, un cabinet de scénographie. Ces deux intervenants seront, par la suite, assistés d'Ida Concept, programmiste et d'un cabinet d'architecture, Sindou-Faurie.

En lien avec le comité expert et le comité de pilotage ialys, une première approche du contenu a été définie. Le choix final du scénario pourrait se faire à l'automne 2013. Les phases suivantes de pré-programmation et de mise au point du plan technique détaillé se dérouleront fin 2013/début 2014. Le groupement pourrait être mandaté, après validation, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le suivi des études, et jusqu'à la réception des travaux.

Le concept du centre, qui a vocation à être un site structurant en Cornouaille sur le plan économique et touristique, a été imaginé, sur la base d'une approche marché de l'analyse des publics potentiels, de la demande touristique et d'une étude comparative de sites existants. Cette première analyse a mené au concept de site « ouvert » qui intègre différents espaces, et dont les fonctionnements seront liés, et ce, pour créer un véritable espace de vie, certains espaces pouvant être accessibles gratuitement.

L'approche scénographique a permis d'illustrer le concept, sous la forme d'une « histoire à vivre » qui est un enjeu pour la réussite d'un centre destiné au grand public. L'idée développée porte sur l'univers du goût, comme un monde de « découvertes ». Le fil conducteur du centre devient l'exploration de cet univers au travers du repas et des différents temps qu'il implique : avant, pendant et après. Cette « mise en scène » ou scénographie permet d'aborder tous les sujets liés à l'aliment, de la récolte au bien-être, en passant par la transformation, la cuisine, etc.

Parallèlement, huit sites sur Quimper communauté ont été étudiés selon le principe de site ouvert. Le plus approprié est celui du Pôle d'Excellence Rural de Kerbernez, à Plomelin, propriété principalement de la Fondation Massé-Trévidy.

Une première approche économique détaillée en termes d'investissement et d'exploitation a été proposée au comité de pilotage.

Cette première approche se base sur une fréquentation prévisionnelle issue de l'analyse comparative d'autres centres grand public et des zones de chalandise selon les publics. La fréquentation est estimée à 258 000 personnes, par an, dont 117 000 visiteurs pour l'espace de visite lui-même, auxquels s'ajoutent 183 000 visiteurs pour les événementiels, les ateliers, les boutiques et les espaces de restauration (snack, restaurant bistrannique). Les prévisions de fréquentation restent raisonnables au regard des ratios habituels issus de l'analyse comparative d'autres sites.

Une première approche de l'exploitation table sur un équilibre de fonctionnement du projet, avec des charges et des recettes d'exploitation qui se situeraient à hauteur de 2.6 millions €.

Sur la base de tarifs d'entrée (normaux) de 15 € pour les adultes et 10 € pour les enfants, la billetterie représenterait 57 % du poids des recettes, plus de 40% du chiffre d'affaires ne seraient donc pas liés aux entrées. Avec 27 ETP, la masse salariale pèserait environ 40 % des charges d'exploitation.

L'investissement prévisionnel, à ce stade du projet, se monte à 40,4 millions d'euros TTC pour les travaux de bâtiment et d'espaces extérieurs, hors l'éventuelle acquisition des terrains et bâtiments appartenant aujourd'hui à la Fondation.

L'approche tient compte de l'existant (le lycée horticole, le golf, etc.) et inclut différents espaces dédiés à l'une ou l'autre des activités du site : restaurant, boutique, snack...

Un réinvestissement régulier de 100 000 euros doit être prévu chaque année, à compter de l'année N+1.

La gestion du site pourrait être déléguée dans le cadre d'une DSP.

Cette première approche doit être affinée et l'équipe missionnée poursuit son travail d'adaptation du concept au site existant.

Quimper Communauté va engager la négociation avec la Fondation Massé Trévidy et va présenter ce projet structurant pour la Cornouaille aux acteurs économiques (chambres consulaires) et aux financeurs potentiels.

Dossier présenté pour information du conseil d'administration



Pôle Aliment IALYS

Présentation du projet de centre grand public

Conseil d'Administration de Quimper Cornouaille Développement
15 avril 2013

Un projet qui s'inscrit dans la démarche ialys



► L'objectif de la démarche :

- Affirmer Quimper et la Cornouaille comme un pôle de compétences et de référence sur le thème de l'aliment

► Fédérer les différentes familles de la filière alimentaire pour :

- Stimuler les entreprises et filières du territoire
- Développer des services spécifiques (formation, recherche, analyses, prestations,...)
- Valoriser le territoire en terme d'attractivité et de tourisme

la démarche ialys



- ▶ **Les moyens mis en œuvre :**
 - **Encourager l'innovation et la mise en réseaux, des partenaires de la filière alimentaire notamment à l'échelle cornouaillaise**

 - **Renforcer les pôles de compétences notamment sur trois axes :**
 - la sécurité alimentaire
 - la formation opérationnelle
 - la diffusion de l'information

 - **Donner de la visibilité à la démarche via des événements professionnels et grand public et à terme via un équipement grand public**

la démarche ialys



► Les actions :

- Animer le réseau notamment avec une chargée de mission de la CCI qui travaille en lien avec QCD pour la mise en œuvre d'actions collectives et d'événements à vocation professionnelle
- Accompagner et soutenir les initiatives des structures de services du pôle aliment (UBO, ADRIA, LUBEM, IFRIA, VALORIAL, IDHESA, CARSO, BREIZPACK,...)
- Sensibiliser le grand public par des événements type Festival à table, Billig, ... et à terme la création d'un centre grand public

Un projet qui s'inscrit dans la démarche ialys



► La gouvernance :

- Un Comité Expert regroupant des représentants des structures partenaires (Adria, Université, Technopôle, ...) et des personnes qualifiées,
- Un Comité de pilotage regroupant des représentants des collectivités (Quimper Communauté, EPCI, CG, CR,...)

► La vie du réseau :

- Des réunions de travail thématiques,
- Un repas chaque dernier vendredi du mois,
- Les évènements de type Festival A table, Billig

Projet de centre grand public sur le thème de l'alimentation

Un projet en plusieurs étapes

- ▶ **2010-2011 : émergence du projet – Analyses du contenu et des modèles économiques de centres grands publics thématiques existants**
- ▶ **Mai 2012 : lancement d'un appel d'offres pour un travail en trois phases**
 - ▶ **Phase 1 – Définition du concept, du modèle économique et choix d'un site,**
 - ▶ **Phase 2 – Si validation, pré-programmation du centre avec études détaillées,**
 - ▶ **Phase 3 – Si validation, assistance à maîtrise d'ouvrage pour les appels d'offres et le suivi de la réalisation**



Une équipe assistant à maîtrise d'ouvrage

- ▶ Une équipe retenue par le conseil communautaire de juillet 2012 composée de :
 - Kanopée (réseau Horwath htl) : spécialiste en équipements touristiques
 - Présence : scénographe
 - Ida Concept : programmiste
 - Sindou-Faurie : architecte

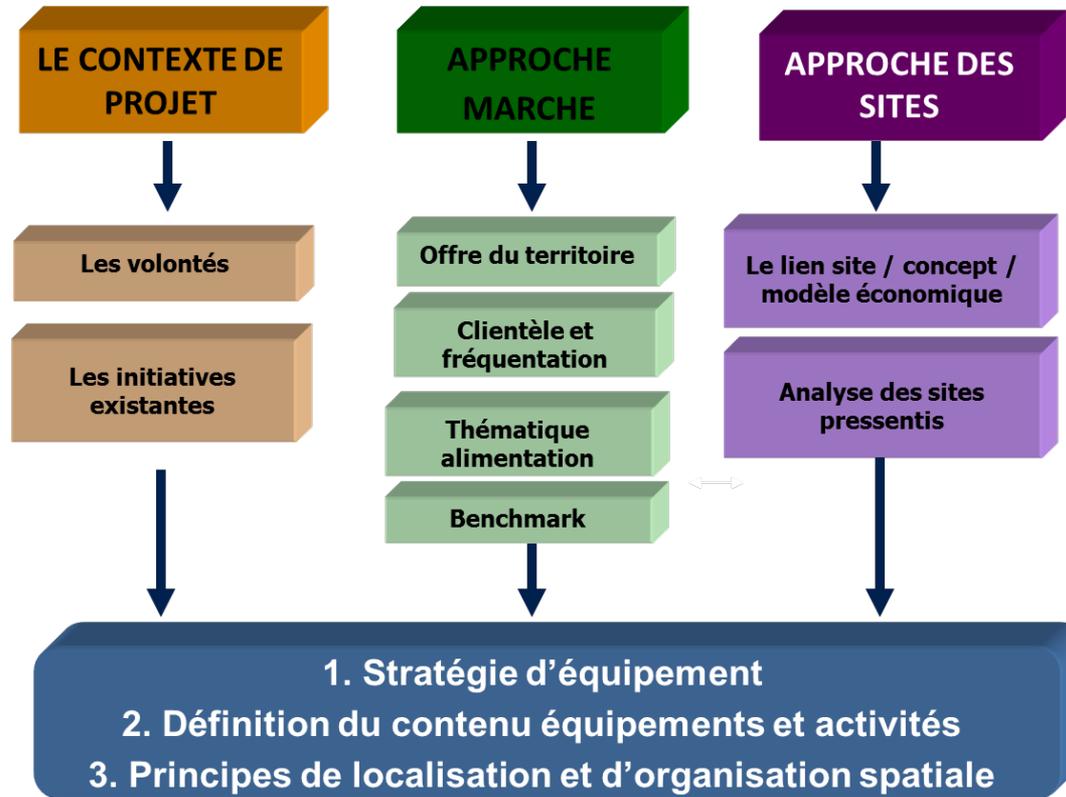


Objectifs du projet

- ▶ **Valoriser une légitimité ancienne et une filière d'excellence de la Cornouaille**
- ▶ **Capitaliser sur le réseau d'entreprises, de savoir faire et de passions, décliné à travers la démarche de « ialys, Bretagne terre de goût »**
- ▶ **Rencontrer les attentes des publics, à travers toutes les questions qui se posent sur l'alimentation**
- ▶ **Créer un équipement de rayonnement, à vocation grand public donc touristique**



La méthode de définition du projet



Le concept proposé

- ▶ **Un lieu de vie autant qu'un équipement touristique**
- ▶ **Un lieu d'image et une vitrine du territoire**
- ▶ **Une entrée avant tout « plaisir » :**
 - Un équilibre loisirs/pédagogique
- ▶ **Des cibles touristes/résidents :**
 - Une fréquentation qui varie selon les saisons,
- ▶ **Un espace « ouvert », multi-usages, et importance des espaces extérieurs**
- ▶ **Une ouverture : Cornouaille, Bretagne, monde**



Le concept proposé

- ▶ **Le goût, une histoire à vivre, un monde de découverte**
 - Implique l'approche d'un sujet « inconnu », ou méconnu
 - Induit un **cheminement**, une progression, une quête !
 - Invite à la **découverte**, à la **surprise**, l'étonnement....
 - Engage chacun dans une **démarche participative**

- ▶ **Un fil conducteur autour de l'exploration de cet univers, au travers du repas et des différents temps liés :**
 - Avant, pendant, et après le repas

- ▶ **Une mise en scène qui permet d'aborder tous les sujets liés à l'aliment :**
 - Trois grands thèmes : le goût, la nutrition, le développement durable mais dans une approche ludique



Le concept proposé

▶ 3 temps de visite, plusieurs parcours possibles

▶ Un concept ouvert sur le parc extérieur

3 temps de visite / plusieurs parcours possibles

A ce stade du concept, nous proposons une organisation suivant 3 séquences distinctes



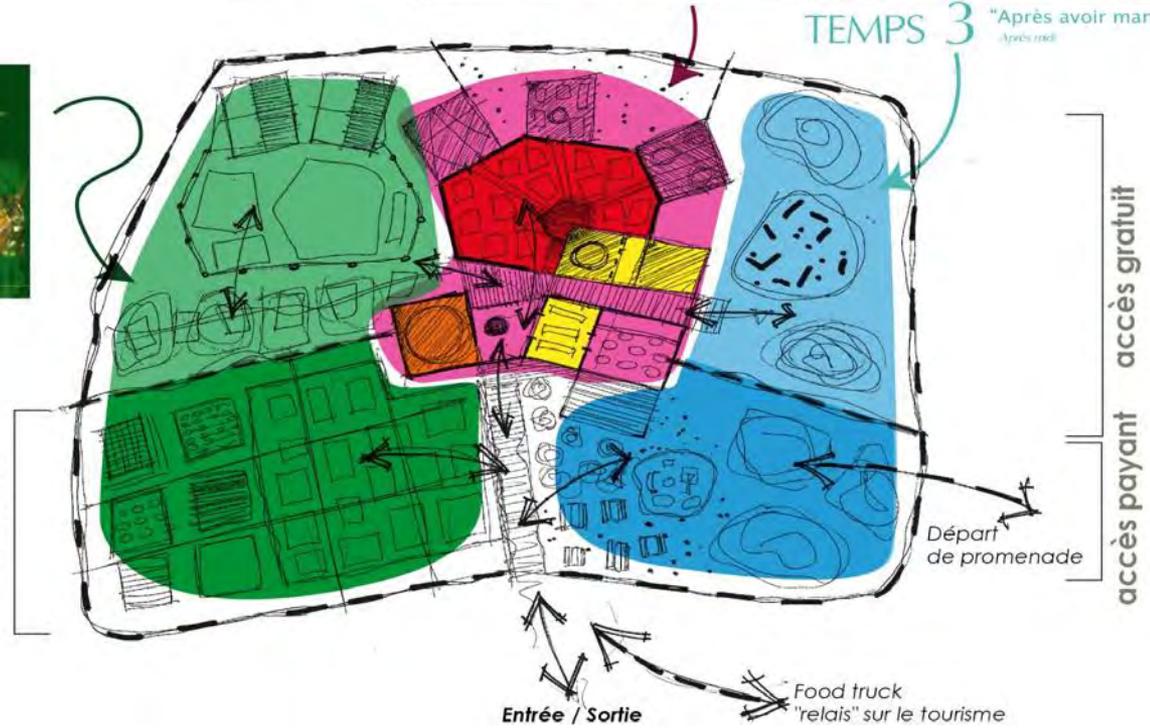
TEMPS 1
"Avant de se mettre à table"
Du petit matin à midi



TEMPS 2
"Pendant le repas"
Vers midi



TEMPS 3
"Après avoir mangé"
Après midi



Le projet- éléments de programme (extrait)

"La halle des marchés culinaires"

Pour ses références architecturales
 Pour son côté traversant, semi couvert,
 en lien entre l'extérieur et l'intérieur
 Pour sa dimension multi -usage, polymorphes
 Pour son caractère transculturel
 Pour tous ses mets et produits exposés
 Pour ses couleurs, ses senteurs, ses sonorités...
 Pour l'énergie, l'animation et la vitalité qui y règnent
 Pour tous les échanges qui s'y font...

Espace "parcours spectacle"

Manger dans la rue : Street food

La crêpe

Les crêpes possèdent de nombreux équivalents, traditionnellement cuisinés dans d'autres pays du monde.

Les « kiosques d'imprégnation »

- la filla en Galice (Espagne),
- la pannekook aux Pays-Bas et en Belgique néerlandophone,
- le blini en Europe de l'Est,
- le pancake en Amérique du Nord,
- le Msemmen au Maroc,
- la palacsinta en Hongrie,
- la clătită en Roumanie,
- le talo au Pays basque,
- la tortilla en Amérique centrale et au Mexique,
- le dosa en Inde,
- la rāde en Provence,
- la socca à Nice,
- la farinata en Italie et la faná en Argentine,
- le baghira dans le Maghreb arabe,
- injera en Éthiopie.

Espace "parcours des extrêmes"

Manger dans l'espace

Le régime alimentaire doit être soigneusement choisi compte tenu de l'éventail de nationalités présentes à bord
 Ils doivent manger l'équivalent de 2 800 calories par jour.
 Les astronautes ont la possibilité de fixer leurs pieds au sol grâce à des sangles pour pouvoir rester assis, mais en général ils prennent leur repas en apesanteur.
 Ils utilisent des vélos pour maintenir les plats en place et éviter ainsi qu'ils ne partent à la dérive.
 La majeure partie de la nourriture est lyophilisée, congelée, thermo stabilisée, ou prête à manger.
 Des aliments déshydratés et des boissons sont également à disposition et peuvent être reconstitués en y ajoutant de l'eau.
 Les spationautes utilisent des seringues pour réhydrater les portions individuelles de nourriture afin d'éviter tout gaspillage.

Le projet- éléments de programme (extrait)

Savoir faire
Expérience
Témoignages
Passion

Espace "galerie des métiers"

"Le spectacle-exploration"

Pour son caractère attractif
Pour les jeux de rôles, les mises en scènes des publics

Pour son caractère démonstratif
Pour les pauses immersives, les "voyages" qu'il propose
Pour le renouvellement des thématiques
Pour la souplesse de sa programmation
Pour la pluralité des usages qu'il autorise...

"Joute culinaire entre deux familles"

Espace "La cuisine spectacle"

Les dernières actualités

Global gâchis
Vache folle
Scandale alimentaire
OGM

Espace "actu'goût" en direct

Le projet- éléments de programme (extrait)

La ferme du goût

- Animaux
- Exposition
- Céréales
- Parcelles
- Aires de jeux
- Zoo
- Ferme pédagogique

"Le jardin - découvertes..."

Référence :

- Aux "jardins ouvriers"
- Aux parcelles agricoles cultives
- Aux potagers, aux vergers
- A la ferme (deux, animaux, activités...)

Mais aussi :

- Au land art
- Au jardin zéro
- Aux jardins de Chamant-sur-Loire
- Au bien-être
- A la mesurette potagère
- Au grand air

Les ballades

- Aventures
- Sport
- Accrobranche
- VTT
- Marches
- Golf
- Courses
- Sensations

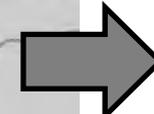
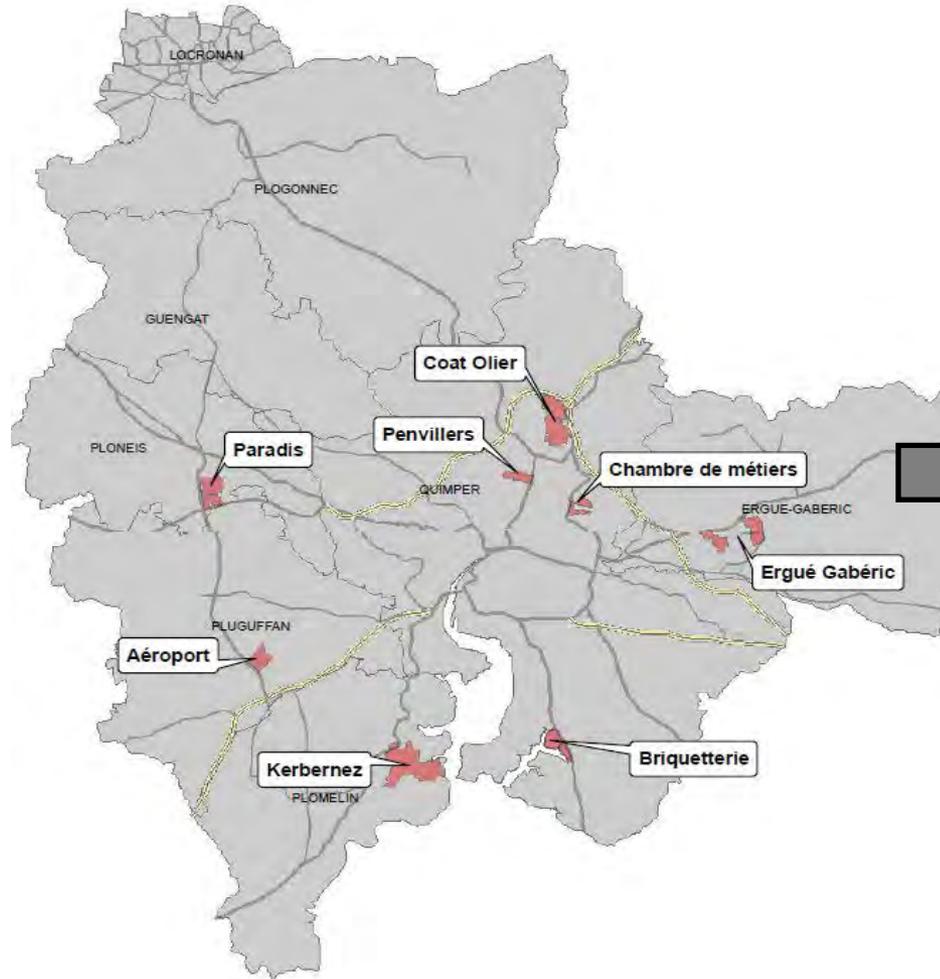
Le snack'food

Spécialités du monde en snack

- Boutique
- Pique-nique
- Terrasse
- Jardin

Le choix d'un site

► Huit sites envisagés au début de l'étude



Choix de Kerbernez :
 Qualité paysagère,
 Possibilité d'espaces
 ouverts,
 Accessibilité correcte
 Disponibilité pour
 l'avenir

Le parcours de visite- 1^{ère} esquisse

Un cœur de site :

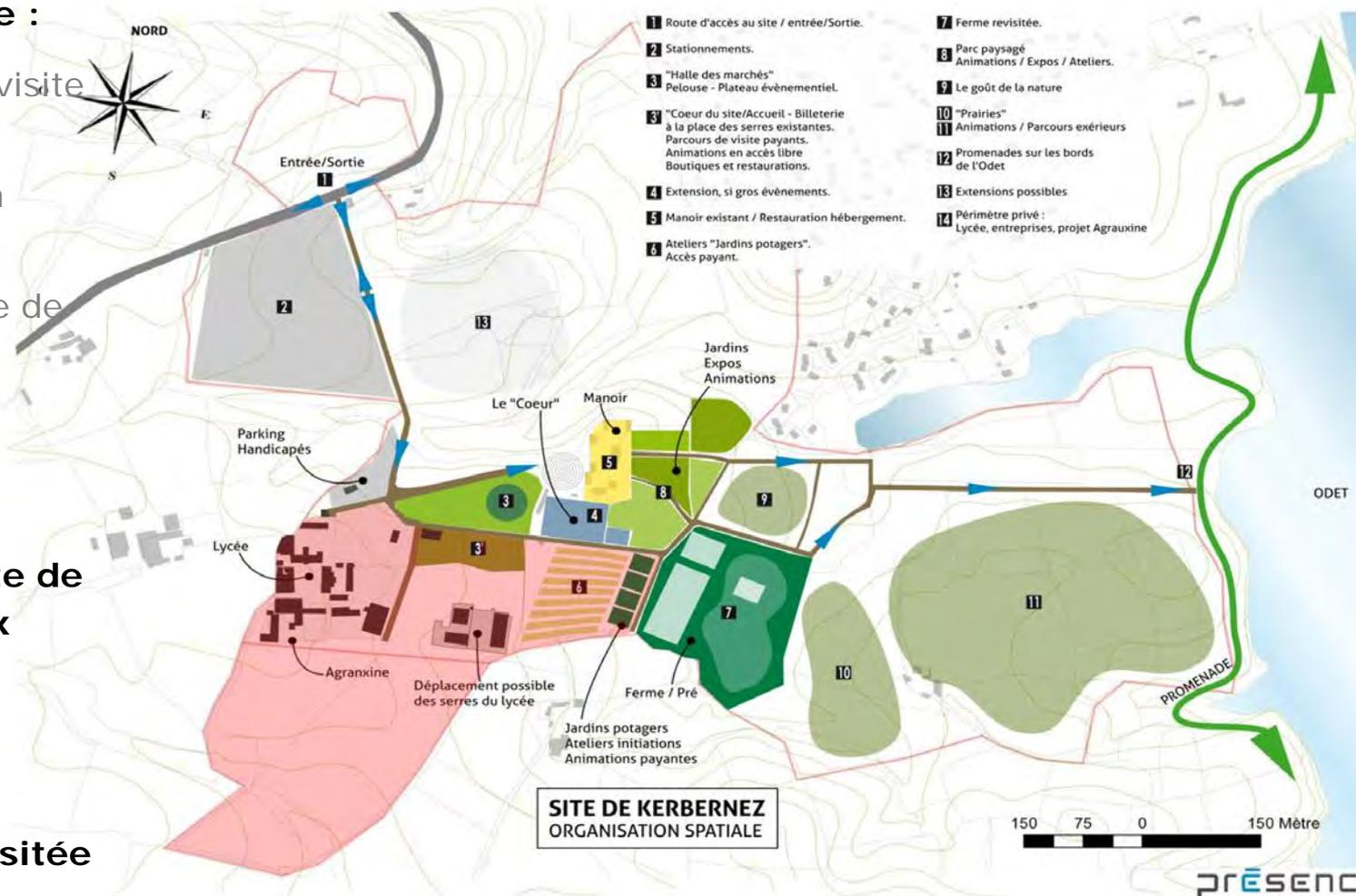
- Parcours de visite payant
- Un snack, un restaurant
- Une boutique de sites

Une halle des marchés

Un lieu de vente de produits locaux

Des jardins, parcours

Une ferme revisitée



L'estimation de la fréquentation

► Fréquentation prévisionnelle de l'espace de visite payant

Estimation par la méthode analytique	125 000
Estimation par la méthode analogique	109 000
Moyenne	117 000

Potentiel Frèq. (année de référence)	117 000
---	----------------

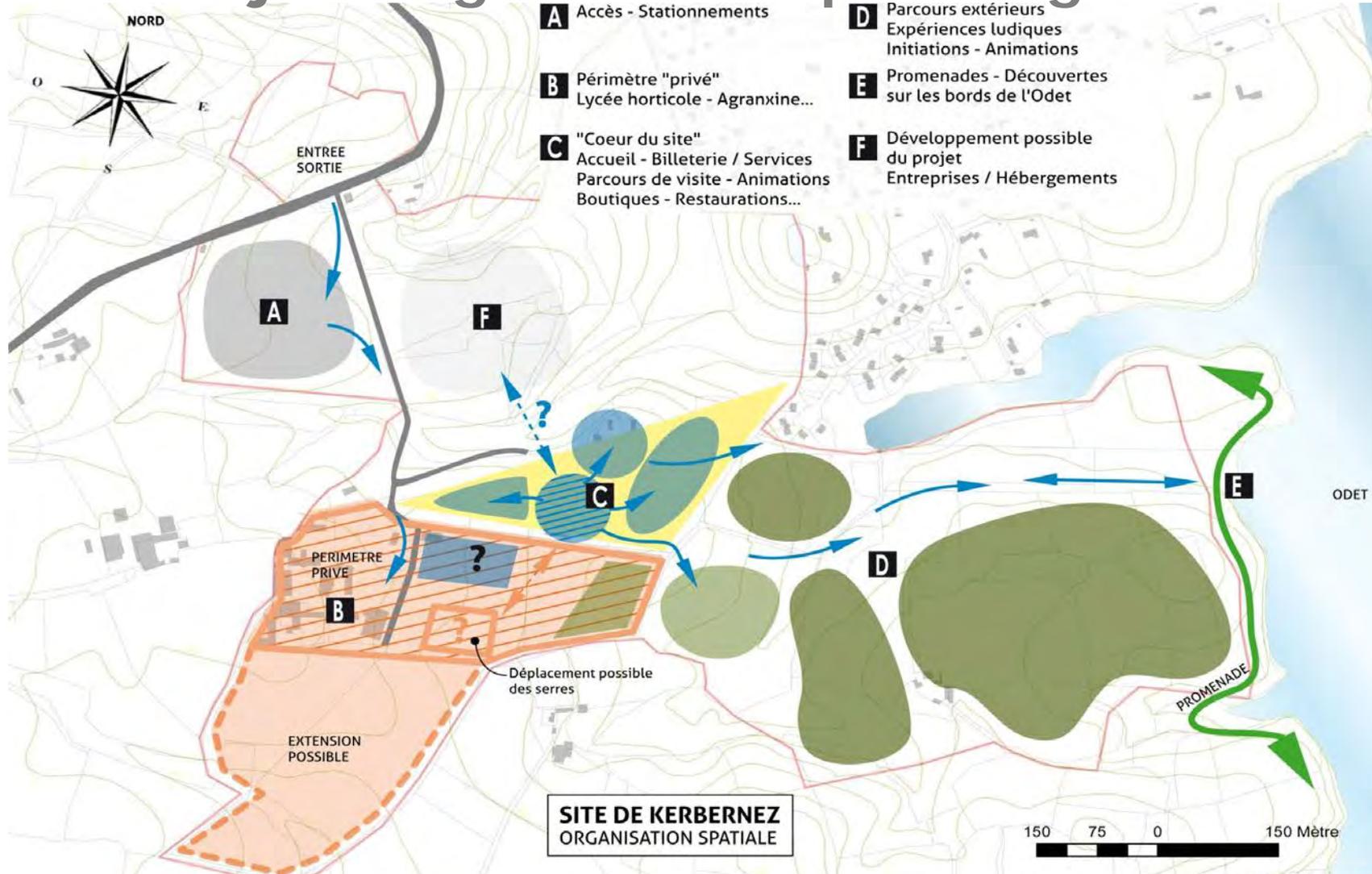
► Les profils de visiteurs

	Poids dans la fréquentation
Résidents permanents	19%
Scolaires	9%
Touristes en hébergements non-marchands	16%
Touristes en hébergements marchands	56%

► Fréquentation globale (visites, restaurants, boutiques...)

Entre 250 000 et 300 000 personnes par an

Projet- Organisation spatiale générale



Le fonctionnement de l'espace de visite

► Périodes d'ouverture

JANV.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
X	X	X								X	X

→ 160 jours de fermeture annuelle

→ 205 jours d'ouverture annuelle

► Horaires d'ouverture

	Avril et octobre	Mai, Juin et septembre	Juillet et août	Décembre
Lundi			11h- 22h	
Mardi -> jeudi	10h- 18h	11h- 20h	11h- 22h	
Vendredi- samedi	10h- 22h	11h- minuit		
Dimanche	10h- 22h			

► Tarifs

Exposition permanente et temporaire	Tarif adultes	Tarif enfants	Tarif réduit (> 8 p.)	
			Adultes	Enfants
	15 €	10 €	12 €	7 €

Approche économique

	N	N+3	N+6
TOTAL PRODUITS	3,5 M€	2,6 M€	2,8 M€
TOTAL CHARGES	2,6 M€	2,5 M€	2,7 M€

	N	N+3	N+6
RESULTAT NET	648 000 €	12 000€	53 000€

Sources produits : billetterie, boutique de site, snack, évènementiels, ateliers cuisine, contribution promotion / marketing

► Une première approche qui doit être affinée :

- Le personnel, en fonction de l'évolution du concept et du choix du scénario final
- L'entretien général du domaine, aujourd'hui non intégré aux prévisions
- La question du loyer versé par le délégataire au propriétaire

Hypothèses de montage

► Une maîtrise d'ouvrage globale QUIMPER COMMUNAUTE

—Maîtrise du foncier nécessaire au projet, accord à trouver entre la Fondation Massé Trévidy et Quimper Communauté

—Quimper Communauté poursuit sur ce site son rôle d'animateur du PER (Pôle d'Excellence Rurale) notamment sur la zone d'activité bio-végétal,

► Gestion déléguée

—Délégation de la gestion dans le cadre d'une DSP

—Gestion des restaurants : sous-concession du délégataire

► Développements économiques complémentaires

— Zone d'activité bio-végétal : Agrauxine et potentielles entreprises futures

— A plus long terme : Commerces, services, hébergements ?...

► Le lycée horticole

—Des modalités de synergies à trouver et à développer. Au moins en terme de partenariat sur l'entretien paysager du site.

Investissement prévisionnel

TOTAL HT TRAVAUX Bâtiments et Espaces Extérieurs		24 M€
ALEAS HT Mise au point projet 10%		2,4 M€
HONORAIRES MOE HT		4,4 M€
Autres prestations intellectuelles		1,7 M€
Dépenses annexes		615 K€
Domage ouvrage (% du montant total des travaux)	2,50%	660 K€
Coûts d'opération HT (Valeur Février 2013)		33,8 M€
Coût d'opération TTC (valeur Février 2013)		40,4 M€

Un projet vecteur de la dynamique IALYS



- ▶ **Fédérateur pour les acteurs du territoire**
- L'amont : monde de l'agriculture et de la pêche,
- Transformation alimentaire mais aussi fournisseurs (emballage et équipementiers),
- Artisans des métiers de bouche,
- Restaurateurs, traiteurs,
- Monde du tourisme,
- Organismes de formation, R&D, services divers (analyses,...)

Un projet vecteur de la dynamique IALYS



► Valorisant pour les services et compétences du territoire

- Centres de formations
- Centre de recherche et de transfert
- Services supports de la filière
(analyses, marketing, consultants, ...)

Un projet vecteur de la dynamique IALYS



► Qui renforce l'identité du territoire

- **Promotion des produits**
- **Promotion des savoirs faire**
- **Equipement touristique majeur**

Prochaines étapes



- ▶ **Information des partenaires du territoire**
 - **Chambres consulaires**
 - **Acteurs du tourisme**
 - **Monde de la Pêche, ...**

- ▶ **Information des partenaires potentiels**
 - **Conseil Général, Conseil Régional, Etat,.. Tant sous l'angle activités alimentaires que touristique**

- ▶ **Poursuite du travail de définition des contenus du centre et affinage du modèle économique**

- ▶ **Discussion avec la Fondation Massé-Trévidy**

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale
15 avril 2013

Délibération n° QCD-25.03

Destination touristique Quimper Cornouaille : cahier des charges

La Cornouaille vient d'être reconnue comme destination de Bretagne par le Conseil Régional de Bretagne, sous la dénomination « Quimper Cornouaille ». L'agence Quimper Cornouaille Développement a été désignée par ses partenaires pour être la structure facilitatrice de la Destination, pour coordonner les différentes actions.

Terre de culture, la Cornouaille bénéficie d'une grande richesse patrimoniale, comprenant des territoires et des sites à forte identité, riche de plus de 5000 animations sur l'année. Cette richesse, la taille du territoire et les identités de Cornouaille nécessite un travail de caractérisation de la destination touristique.

La commission tourisme a décidé de rechercher un accompagnement pour ce travail de caractérisation, mais surtout pour un travail de création de contenu et d'aide à l'organisation de la diffusion.

Objectifs recherchés

- **Définir un discours : autour de quelle identité communiquer et quel discours tenir pour attirer le visiteur ?**
 - Identifier nos cibles
 - Définir un discours commun à la Cornouaille
 - Travailler à l'appropriation de l'appartenance à la Cornouaille, faire en sorte que les partenaires l'intègrent dans leur propre discours
 - Préparer la visibilité et le discours Cornouaille sur le site destination du CRT
- **Identifier des outils portant cette destination**
 - Quels outils de diffusion mobiliser : brochures, sites Internet, applications, médias sociaux : quel contenu ? quels acteurs pour quels outils ?
 - Quels vecteurs spécifiques de l'identité ?
 - Comment organiser la production et la diffusion de contenu, l'harmoniser entre les acteurs ?

Les prestations demandées seront les suivantes :

- 1- Accompagnement à la caractérisation de la destination
- 2- Définition d'éléments de communication de la destination
- 3- Structuration autour de l'organisation de la diffusion des contenus.

Le Comité Régional du tourisme propose de suivre de près cette mission d'accompagnement afin de rester en cohérence avec le futur Schéma marketing Partagé de la région.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Mission d'accompagnement	50 000 €	Conseil Régional	35 000 €
		QCD	15 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Le conseil Régional pourrait financer 70 % du coût du prestataire.

Résolution :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges, le Conseil d'administration décide de le valider et d'autoriser le président à solliciter une subvention de la région Bretagne.

Le Président**Le Secrétaire****Bernard POIGNANT**
Claude RAVALEC

ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTINATION CORNOUAILLE

Cahier des charges

OBJET DE LA CONSULTATION

Une mission d'accompagnement des acteurs du tourisme à l'expression d'une identité de la Destination Quimper Cornouaille, à la création de contenu et l'organisation de leur diffusion.

CONTEXTE

La Cornouaille est un territoire historique couvrant tout le sud-Finistère. Elle compte 1500 entreprises du tourisme, 3 pays touristiques dont un partagé avec le Pays de Brest, 10 EPCI et 23 offices de tourisme.

La Cornouaille est considérée comme une « Destination » par le Schéma régional du Tourisme, elle est identifiée comme un bassin de fréquentation touristique dans les études de l'observatoire régional. La Cornouaille est aussi un « Pays – loi Voynet » et le périmètre d'action de l'Agence de développement économique et d'urbanisme Quimper Cornouaille Développement.

Terre de culture, la Cornouaille bénéficie d'une grande richesse patrimoniale, comprenant des territoires et des sites à forte identité, riche de plus de 5000 animations sur l'année.

Cette richesse, la taille du territoire et les identités de Cornouaille nécessite un travail de caractérisation de la « destination » touristique Quimper Cornouaille, d'où la recherche d'un accompagnement.

Le Groupement touristique de Cornouaille, association regroupant tous les offices de tourisme de ce territoire, existe déjà depuis plus de 50, preuve de la réalité de cette destination. Il a créé autour de la passion des peintres impressionnistes pour la Cornouaille et l'école de Pont-Aven, une « route des peintres » développée dans l'édition de 3 ouvrages et d'itinéraires signalés par des panneaux. Le GTC est aussi à l'origine des brochures « Bienvenue en Cornouaille » (présentation du territoire) et « Cornouaille Animations » (liste des animations déclinées dans 4 éditions annuelles entre juin et septembre) Depuis deux ans, QCD et la CCI de Quimper Cornouaille, poursuivent ces actions et développent une politique de développement et promotions des pratiques de e et m-tourisme.





La reconnaissance de la Destination Cornouaille par le Conseil Régional de Bretagne est l'occasion d'approfondir ces démarches en caractérisant davantage cette destination en Bretagne.

Maître d'Ouvrage

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, agence de développement économique et d'urbanisme pour la Cornouaille, coordinateur de la destination Cornouaille, en concertation avec ses partenaires institutionnels du tourisme : EPCI, offices de tourisme, Agence Ouest Cornouaille Développement, et Agence de développement touristique de la Presqu'île de Crozon et de Châteaulin-Porzay.

OBJECTIFS

- **Définir un discours** : autour de quelle identité communiquer et quel discours tenir pour attirer le visiteur, se distinguer en Bretagne ?
 - Identifier nos cibles
 - Définir un discours commun sur la Cornouaille ; les thèmes à privilégier ;
 - Travailler à l'appropriation de l'appartenance à la Cornouaille, faire en sorte que les partenaires l'intègrent dans leur propre discours,
 - Préparer la visibilité et le discours Cornouaille sur le site destination du CRT.
- **Identifier des outils portant cette destination** :
 - Quels outils de diffusion mobiliser : brochures, sites Internet, applications, médias sociaux : quel contenu ? Quels acteurs pour quels outils ?
 - Quels vecteurs spécifiques de l'identité (exemples : Route des peintres, Ports de pêche,..),
 - Comment organiser la production et la diffusion de contenu, l'harmoniser entre les acteurs ?

PRESTATIONS DEMANDEES

1 - ACCOMPAGNEMENT à la caractérisation de la destination

Il s'agit d'amener les professionnels du tourisme, les institutionnels (techniciens, élus en charge du tourisme), les élus du territoire à produire eux-mêmes et de façon collaborative un contenu commun à toute la Cornouaille, dans le respect de la MARQUE BRETAGNE, « dénominateur commun » à toutes les communications infra-bretonnes.

Ce travail doit aussi viser la recherche de supports d'affirmation des éléments identitaires de la Cornouaille. Il s'agit d'identifier des supports de type événements, circuits, sites leaders permettant l'affirmation de l'identité du territoire.



2 - Définition d'éléments de communication de la destination Quimper Cornouaille

Éléments de langage :

- Déterminer collectivement des mots-clés correspondant à nos cibles et produits ;
- Amener les offices de tourisme et pays touristiques à la rédaction de textes pour leur territoire reprenant les « éléments identitaires de Cornouaille » : mots-clés, cibles, sites, etc.
- Rédiger collectivement des textes de présentation et de séduction de la Cornouaille.

Photos et vidéos

En respectant la MARQUE BRETAGNE, et en reprenant le principe des ateliers « photos » du CRT, (*à voir si le CRT ne peut pas proposer un atelier spécifique à la Cornouaille*)

- Déterminer collectivement la composition et l'esprit d'une « photo touristique » ou d'une vidéo de la Cornouaille,
- Amener à une commande groupée de reportages photos et vidéos en Cornouaille sur des sujets à déterminer, en ayant repéré les manques et les besoins.
- Amener à la création de photothèque et vidéothèque participative

Le prestataire prendra en compte les propositions de l'Agence Départementale du Tourisme en matière d'outils et de contenu, dans un souci de cohérence d'ensemble, de complémentarité mais aussi de gestion économe des fonds publics.

3 - Structuration

Accompagnement à l'organisation de la diffusion des contenus sur les différents outils de communication entre les différents acteurs (OT, EPCI, AOCD). Il s'agira de déterminer un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) précisant les rôles de chacun en matière de production de contenu d'information et de diffusion.

	Qui produit ?	Qui diffuse ?	Quoi (print, numérique) ?	Cibles ?
Photos				
Vidéos				
Textes				
Supports thématiques (ex. randos)				
...				

MÉTHODOLOGIE

Il conviendra de proposer une méthodologie d'approche de la problématique (collecte et synthèse des éléments pré-existants) et une méthodologie d'animation de ce travail entre acteurs du territoire.

Au travers de cet accompagnement, les agents des offices de tourisme et les pays touristiques recevront également des notions de marketing afin de produire un contenu pertinent au regard du positionnement de la Cornouaille, au sein de la Bretagne.

CALENDRIER

Remise des offres : avril

1^{ère} réunion de lancement : semaine 21, 22 (30 ou 31 mai), 23 (sauf le 6 juin), ou 24.

Accompagnement à partir du mois de septembre ou octobre 2013 jusqu'en avril 2014

ÉLÉMENTS DE L'OFFRE

Possibilité de répondre à plusieurs prestataires en fonction des compétences

Liste de références

Présentation de la méthode

Moyens humains mis à disposition avec engagement sur des personnes nommées et précision sur leurs compétences (CV)

Planning prévisionnel avec engagement sur les disponibilités

Devis détaillés comprenant les frais de déplacement et/ou séjour

CRITÈRES DE SÉLECTION

Prix

Offre technique dont :

- Méthode
- Compétences des personnes
- Références

Etude prospective Cornouaille

Avis du conseil de développement sur le scénario de référence, retenu par le Conseil d'Administration de Quimper Cornouaille Développement dans le cadre de sa réflexion prospective

Le Conseil de Développement du Pays de Cornouaille a approuvé, lors de son assemblée plénière du 19 mars 2013, le scénario de référence produit par le Conseil d'Administration de QCD.

Il considère que ce scénario a intégré les éléments de l'avis qu'il avait fourni lors de sa précédente assemblée générale, notamment dans son approche volontariste, privilégiant la recherche des mutualisations et des coopérations, l'intégration des valeurs culturelles, sociales, identitaires du territoire, la nécessité d'une vision fédérée, la place des jeunes, la formation, le développement du numérique, des transports et la maîtrise du foncier.

Il regrette toutefois un abord assez « frileux » de l'industrie et insiste sur la nécessité d'avoir une approche systémique et globale des liens entre les différents domaines d'activités économiques comme l'agriculture, la mer, le tourisme, l'environnement, la santé, le bien être, la qualité de vie, etc.

Enfin le Conseil de Développement souhaite que ce scénario ne reste pas à l'état de « vœu pieux » ou de constat mais débouche sur une vraie stratégie concertée de développement du territoire, traduite dans un plan d'action à moyen et long terme, accepté et porté par la majorité des acteurs du territoire.

Pour le Conseil de Développement,

Le Président

Alain POMES

Contrat de Pays

Avis du conseil de développement sur la stratégie de contractualisation dans le cadre du dispositif de continuité 2013

Dans le cadre de la réflexion sur l'analyse de la contractualisation Région Bretagne/Pays de Cornouaille, le Conseil de Développement du pays a choisi de se doter d'une liste de critères d'étude et de classement des projets proposés qui est la suivante :

- A. Contribue à l'atteinte de l'objectif régional
- B. Critères économiques :
 - a. Participe à un accompagnement structuré et durable du développement de filières d'activité
 - b. Contribue à la création d'emplois
 - c. Participe à l'accompagnement des mutations économiques du territoire
- C. Critère social : Améliore l'accès à de nouveaux services, des services de proximité, la relocalisation d'un service
- D. Critère culturel : Participe à la mise en réseau de l'offre culturelle sur le territoire
- E. Critère environnemental : Prend en compte la problématique de la maîtrise énergétique (production, consommation, matériaux, transports...)
- F. Critère relatif à la gouvernance et l'attractivité du territoire : Propose une dimension globale, stratégique, structurante ou transversale pour le territoire
- G. Critère relatif aux populations « jeunes » : Participe à la fidélisation de la population « jeunes » sur le territoire
- H. Critère relatif à la préservation de l'identité du territoire : Est en lien et en cohérence avec les schémas d'aménagements locaux (SCOTs, PLUs...).

Lors de son assemblée plénière du 19 mars 2013, le Conseil de Développement a constaté qu'il existait une forte proximité entre les critères d'analyse qu'il souhaitait voir appliquer aux projets du territoire et les critères d'éligibilité des projets proposés par la Région Bretagne, regrettant seulement l'absence de critères spécifiques liés à la population « Jeunes » et la faiblesse des critères relatifs à la création d'emploi. Il a ensuite approuvé la stratégie du Comité de Programmation Régionale qui a décidé, dans une logique de continuité et un délai de réponse extrêmement court, de proroger les principes et critères d'éligibilité appliqués à l'enveloppe 3 de la contractualisation 2006-2009. S'agissant d'une enveloppe non stratégique et ne possédant pas de visée structurante sur le territoire, le Conseil de développement se contentera d'appliquer sa grille de lecture comme une phase test de validation et de pondération des critères retenus lui permettant un avis plus approprié sur les contractualisations futures.

Pour le Conseil de Développement,

Le Président

Alain POMES

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale
15 avril 2013

Délibération n° QCD-25.04

Contrat de Pays : principes d'emploi de l'enveloppe régionale pour 2013

A l'initiative de Jean-Claude Lessard, 2 réunions de travail se sont tenues les 20 février et 11 mars afin d'organiser l'utilisation de l'enveloppe du dispositif territorial 2013 dont le montant s'élève à **1 072 731€** pour les projets cornouillais et **2 820 163€** pour l'enveloppe numérique.

A chacune de ces réunions, l'ensemble des présidents d'EPCI et chambres consulaires a été convié ainsi que les conseillers régionaux cornouillais, la représentante du CG 29, les élus référents contractualisation & numérique, le président du Conseil de développement et Pays touristiques.

Lors de la première réunion, tous les territoires étaient représentés : il a été convenu que **les critères de l'enveloppe 3** du précédent contrat soient reconduits (voir ci-après). Il a été proposé que les projets prêts à démarrer et s'inscrivant dans ces critères soient rapidement identifiés et transmis à QCD pour enregistrement et instruction.

Pour l'enveloppe numérique, une stratégie de mobilisation de l'enveloppe doit également être établie.

Rappel des délais pour 2013 :

- **15 mars** : transmission d'une stratégie de mobilisation de l'enveloppe transitoire
- **Avant le 15 juin** : transmission de l'ensemble des fiches projets
- **Juillet** : comité régional de sélection
- **31 décembre** : date butoir pour transmettre les dossiers complets

Lors de la seconde réunion, une liste de projets a été présentée par QCD. Elle représente une sollicitation globale à hauteur de **2 111 050€** soit bien au-delà du montant de l'enveloppe disponible.

Plusieurs arbitrages ont été rendus :

- les projets de salles de sports sont exclus, cette décision avait d'ores et déjà été précisée lors d'un conseil d'administration du Pays de Cornouaille du 15 février 2008.
- Les ZA ont également été écartées. Sur le précédent contrat elles avaient été acceptées sur l'enveloppe 3 pour en garantir sa programmation intégrale.

Dans les dossiers « ingénierie », la Région a rappelé qu'elle ne prolongera pas des aides déjà obtenues sauf en cas de nouvelle mission. La Région impose que les taux d'intervention soient supérieurs à 10% et que le montant minimum de sollicitation soit de 5 000€.

Une nouvelle réunion est programmée le 13 mai 2013 à 14h à l'Agence.

Résolution :

le Conseil d'administration décide de valider ces modalités d'emploi de l'enveloppe régionale pour 2013

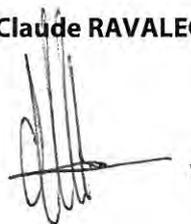
Le Président

Bernard POIGNANT



Le Secrétaire

Claude RAVALEC



**Contrat Région - Pays de Cornouaille
Consommation Enveloppe 3 (7 mars 2013)**

	Dossiers en instruction	Porteur	Montant total	Montant sollicité	%	Début travaux
Axe Réhabilitation (écoles, friches)	Extension et rénovation des bâtiments scolaires	Commune de Ploneis	946 244	100 000	10,57%	
	Projet de construction d'un groupe scolaire	Commune de Dineault	950 000	100 000	10,53%	
	Extension école élémentaire (2 classes)	Commune de Melgven	222 500	44 500	20,00%	
	Création d'une classe bilingue	Commune de Moelan/mer	82 760	15 000	18,12%	2013
	Acquisition et réhabilitation de friche économique pour le transfert d'un service public	Commune de Pluguffan	500 000	100 000	20,00%	2013
	Déconstruction de friches urbaines (anciennes habitation/commerce et services public)	Commune de Tourc'h	70 000	14 000	20,00%	
	Déconstruction de l'ancienne usine des "Salaisons du Jet"	Commune de Rosporden	263 870	52 774	20,00%	
	Déconstruction de l'ancienne antenne du CG 29	Commune de Rosporden	55 812	11 162	20,00%	
	Démolition de friche pour installation d'une épicerie sociale	Commune de Concarneau	35 000	7 000	20,00%	
	Démolition de friche	Commune de Pouldreuzic	95 000	19 000	20,00%	sept-13
	Achat démolition de friche (construction 'un commerce)	Commune de Gourlizon	110 000	22 000	20,00%	
	Achat et démolition de la friche Gonidec à Gourlizon	CC Haut Pays Bigouden	102 300	20 460	20,00%	janv-13
Axe développement économique et durable	Spok Festival	FADOC	44 000	11 000	25,00%	2013
	Etude de préfiguration à une politique culturelle intercommunale	AOCD	31 850	15 925	50,00%	2013
	Animation programme Leader	AOCD	65 600	16 400	25,00%	2013
	Animation Climat Energie Cornouaille	QCD	55 000	22 500	40,91%	2013
	Mission accompagnement numérique	QCD	36 000	18 000	50,00%	2013
	Etude de faisabilité d'un groupement d'achat/centrale de référencement des produits cornouillais issus de l'économie solciale et solidaire	ADESS (Asso Développement Economie Sociale Solidaire)	50 000	25 000	50,00%	2013
Dernier commerce à Gourlizon	CC Haut Pays Bigouden	322 500	58 000	17,98%	2013	
Axe enfance, jeunesse	Construction d'une maison de l'enfance et d'une bibliothèque	Commune de Landudec	804 000	100 000	12,44%	
	Construction de crèche	Commune de Nevez	587 354	100 000	17,03%	
	Extension de la maison de l'enfance	CC Pays Glazik	270 000	54 000	20,00%	
	Réhabilitation de la structure d'hébergement	Commune de Concarneau	650 000	100 000	15,38%	
	Maison de l'enfance communautaire à Bannalec	CoCoPaQ	2 910 466	100 000	3,44%	2013
ALSH communautaire à Scaër	CoCoPaQ	1 145 864	100 000	8,73%	2013	
Axe culture, loisirs	Construction d'une salle multifonction	Commune de Benodet	1 386 670	100 000	7,21%	
	Création d'un équipement polyvalent	Commune de Saint-Coulitz	543 000	59 100	10,88%	2016
	Maison de la culture bretonne	Commune d'Elliant	1 518 000	100 000	6,59%	
	Maison des associations	Commune de Concarneau	312 000	31 200	10,00%	
	Ferme du Moros (musique et danse)	Commune de Concarneau	470 000	47 000	10,00%	
	Salle polyvalente	Commune de Pouldergat	619 505	61 950	10,00%	?
	Bibliothèque	Commune de Goulien	95 000	9 500	10,00%	
Axe aménagement touristique	Aménagement du GR 34 de Bénodet à Beg ar Vir	CC Pays Fouesnantais	34 995	6 999	20,00%	2013
	Kerouen (Fouesnant)	CC Pays Fouesnantais	140 000	28 000	20,00%	
	Réhabilitation d'un sentier entre Renouveau et le Vorlen (Fouesnant)	CC Pays Fouesnantais	30 000	6 000	20,00%	
	sentiers et sites dédiés	CC Pays Glazik	45 000	9 000	20,00%	
	Circuit touristique et d'interprétation du patrimoine du Rulosquet au Juch	Douarnenez Communauté	60 000	12 000	20,00%	
	randonnées	Douarnenez Communauté	150 000	30 000	20,00%	
	Projet Tourisme Rando	CoCoPaQ	274 550	54 910	20,00%	2013
	Chemin découverte de la forêt domaniale de Coatloch	Commune de Scaër	20 567	4 113	20,00%	2013
TOTAL				1 782 380		
Dossiers écartés	Construction d'une salle omnisports	Commune de Rosporden	3 378 900	100 000	2,96%	
	Extension de la salle des sports	Commune de Plogonnec	650 000	65 000	10,00%	2014
	Pôle tennis	Commune de Concarneau	1 665 013	100 000	6,01%	
	Base de surf communautaire à Clohars-Carnoet	CoCoPaQ	449 800	44 980	10,00%	Oct. 2013
	Requalification de la ZA de Kerancalvez	Commune de Moelan/mer	180 000	36 000	20,00%	2013
	Requalification de la ZA de Kermorvan	Commune de Riec/Belon	413 000	82 600	20,00%	Oct. 2013
TOTAL				428 580		



Contractualisation 2006-2009

Enveloppe 3

Principes et Critères d'éligibilité

PRINCIPES GENERAUX

- Les élus ne souhaitent pas une répartition de l'enveloppe 3 entre les EPCI selon des critères démographiques, ni une sélection en fonction de l'ordre d'arrivée des projets. Le comité local de concertation veillera à un aménagement territorial équilibré.
- Une programmation complète de l'enveloppe 3 ne permettrait pas de répondre aux projets « au fil de l'eau ». Il semble utile et nécessaire de pouvoir répondre à d'autres projets qui émergeront au fil de la contractualisation et après les échéances de 2008. Les élus ne souhaitent pas une programmation financière totale de l'enveloppe 3 pour la période 2006-2009.
- Les projets devront faire l'objet d'une délibération et d'une inscription dans le budget de la collectivité. Il est proposé d'exiger les pièces justificatives sur le modèle des demandes déposées au Feder.
- Chaque projet rendu éligible par le comité local de concertation sera adressé à la Région en vue d'attestation de dossier complet de la Région permettant d'engager les travaux. Le maître d'ouvrage devra s'engager sur des délais d'exécution. Le GIP veillera au suivi de ces dossiers afin que l'attribution des crédits du Conseil régional ne soit effective qu'à partir du démarrage réel des travaux.
- Il est rappelé que, dans le cas où un projet faisant l'objet d'une attribution de crédits du Conseil régional ne se réaliserait pas, le montant de la subvention sera perdu sans aucune possibilité de réaffectation dans l'enveloppe 3.

- Les projets devront répondre à une logique d'aménagement et de développement territorial et à une cohérence communautaire.
- La Région fera valoir ses préoccupations et ses exigences en matière de qualité (notamment environnementale) et de développement durable.
- Les projets de financement du logement social sont exclus. Seuls les foyers de jeunes travailleurs et le logement des travailleurs saisonniers sont éligibles.
- L'aide proposée du contrat de pays sur les projets d'aménagement et d'équipement de l'enveloppe 3 est de 20 % maximum et plafonnée à 100 000 €
- Les communautés de communes et d'agglomération, les chambres consulaires et les pays touristiques sont chargés de faire remonter les projets au pays selon les principes et les critères énoncés.

AXE REHABILITATION

- Aides aux écoles publiques dans les communes de moins de 3500 habitants (hors modulaires et préfabriqués). Il s'agit à la fois de la restructuration et de la construction d'école (exemple du Juch pour qui la question était posée). Les dépenses éligibles seront celles retenues dans l'ancien Prat. **Aide de 20% plafonnée à 100 000€**
- Ouverture de nouvelles classes bilingues dans l'enseignement public (hors modulaires et préfabriqués) : l'ouverture doit être justifiée par l'administration (inspection académique) et le manque de locaux doit être avéré. Les dépenses de construction et de réhabilitation seront prises en compte par une **aide de 20 % plafonnés à 15 000 € par classe**. Les communes de plus de 3500 habitants sont éligibles.
- Déconstruction de friches économiques urbaines : aide à l'acquisition et à la démolition de friches dans le cadre d'un processus urbain de reconquête et de requalification d'un espace. L'objet de la requalification doit être connu : logement social, service public, artisanat ou commerce de proximité, espaces verts etc.... Le portage du projet de requalification doit être public. **Aide de 20% plafonnée à 100 000€**

AXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

Animation et outils d'ingénierie

- En matière de développement, il semble essentiel de conforter l'animation et les outils d'ingénierie sur la Cornouaille.

Il est proposé d'identifier clairement cet axe. L'animation et l'ingénierie recevant un appui financier devront correspondre aux problématiques de développement partagé par tous et respectant les critères suivants : la création d'emploi direct ou indirect, la prise en compte du développement durable, l'amélioration qualitative des domaines abordés : commerce, artisanat, nautisme, agro-alimentaire, développement touristique et culturel.

- Le temps agent des chambres consulaires et des associations peut être pris en compte dès lors qu'il s'agit de la création d'un poste nouveau et d'une action nouvelle se situant à l'échelle de la Cornouaille.

Le financement des agents des collectivités est exclu.

Seuls les projets d'intérêt cornouaillais sont éligibles.

- L'aide du contrat de pays sur les projets d'ingénierie (immatériel) peut atteindre 50 % maximum, plafonnée à 50 000 € au total sur une période de 3 ans maximum.

Aménagements et équipements.

- Les équipements collectifs à vocation économique des communes pourront être éligibles avec l'avis des EPCI sur la cohérence communautaire de ces équipements. **Aide de 20% plafonnée à 100 000€**

- Le maintien du dernier commerce alimentaire dans les communes ou sa réouverture est éligible. **Aide de 20% plafonnée à 100 000€**

- Sur les SIG, les élus qui ont engagé la démarche constatent l'intérêt majeur de cet outil d'aménagement et encouragent les autres EPCI à prendre cette initiative. Ils souhaitent une mutualisation de ces outils à l'échelle de la Cornouaille. L'aide proposée du contrat de Pays pour les SIG est la même que sur l'ancien contrat : **Aide de 20% sur la numérisation du cadastre et l'acquisition des données, plafonnée à 100 000 €**

AXE ENFANCE, JEUNESSE

La construction, l'extension et la restructuration des CLSH, halte-garderies, crèches, maisons de l'enfance sont éligibles.

Pour le logement, seule la construction de foyers de jeunes travailleurs ainsi que la construction de logement pour les travailleurs saisonniers sont éligibles.

Comme dans l'ancien Prat, il sera exigé des contrats enfance et temps libre.

Cf ex PRAT : « Une convention CAF ou MSA seront requises pour cette intervention qui devra être reliée à une réflexion sur l'organisation des services au niveau intercommunal ».

Aide de 20%, plafonnée à 100 000€

AXE CULTURE, LOISIRS

La multiplicité des projets de salles pose la problématique du maillage, de l'équilibre et de la cohérence territoriale à l'échelle des EPCI. Le projet devra mentionner :

- les objectifs poursuivis
- les partenariats, la mise en réseau prévus à l'échelle communautaire
- les véritables vocations et spécificités de l'équipement (culture, sport, spectacle, associatif)
- la plus-value engendrée par l'équipement
- la création d'emplois pérennes
- la programmation sportive et culturelle
- le taux prévu d'utilisation et de fréquence
- l'animation et la promotion et à quelle échelle

Si la maîtrise d'ouvrage est communale, la pertinence et la cohérence territoriale et communautaire du projet doit être avérée.

La construction et la réhabilitation sont éligibles.

Les projets seront pris en compte sous condition de participation de l'Etat et/ou du Conseil général. La part du contrat de pays n'excèdera pas celle des autres partenaires.

Aide de 10% plafonnée à 100 000€

AXE AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Les projets éligibles dans cette rubrique ne concernent que des aménagements touristiques : gîtes, sentiers de randonnées, circuit d'interprétation du patrimoine.

Seuls les projet sous maîtrise d'ouvrage publique sont éligibles.

Les aménagements urbains et paysagers ne sont pas éligibles. Ils peuvent être orientés sur l'éco-faur par le Conseil Régional.

Aide de 20%, plafonnée à 100 000€

Informations énergie :

Avis du groupe de travail Plan climat de Cornouaille sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie de Bretagne

Le 25 janvier 2013, le groupe de travail PCET s'est réuni pour formuler un d'avis sur le projet de « Schéma Régional Climat, Air et Energie de Bretagne » élaboré conjointement par la Préfecture de Région et le Conseil Régional de Bretagne.

En premier lieu, le groupe de travail PCET tient à souligner la qualité du travail accompli dans l'élaboration de ce schéma, compte-tenu des délais serrés auxquels il était contraint. Cette nouvelle approche intégrant les problématiques climatiques, énergétiques et de qualité de l'air s'avère bien documentée et explicite. A ce titre, les chapitres sur « les conséquences du changement climatique en Bretagne », sur la « pollution atmosphérique et qualité de l'air » ainsi que les 32 fiches d'orientations ont particulièrement été appréciés.

Le groupe de travail PCET souhaite néanmoins faire part de certaines remarques et critiques suite à la lecture du document.

I - L'objectif : facteur 4 en 2050 ?

Le groupe de travail PCET note un manque d'ambition du SRCAE à ne pas s'attacher à réaliser un scénario régional répondant à l'objectif du facteur 4 (-75%). Certes, ce scénario aurait, peut-être, été qualifié d'idéaliste ou d'utopiste mais il aurait véhiculé une dynamique positive. Car, en affichant une baisse maximum de 53% des émissions de gaz à effet de serre (dans le cas du scénario volontariste) celui-ci renvoie une image d'objectif inatteignable aux territoires infrarégionaux. Sur ce constat du SRCAE, il serait souhaitable que les résultats des différents scénarios soient accompagnés de propositions alternatives permettant d'atteindre les objectifs du facteur 4.

A minima, pour atteindre l'objectif du facteur 4, il aurait été intéressant de formuler des hypothèses « simplifiées » de projection sur les secteurs non pris en compte. **A ce titre, des thématiques comme le stockage d'énergie, les réseaux intelligents, la séquestration carbone (déficit de couverture boisée), vecteurs d'énergie hydrogène, etc. sont bien trop peu étudiées et analysées.**

Si aucun territoire ne prend en compte cet objectif du facteur 4, il sera impossible de le tenir à l'échelon national.

II - Les orientations

Au regard d'un schéma non prescriptif, le groupe de travail PCET souligne l'écart entre les orientations régionales du schéma et la réalité de mise en œuvre qui incombera principalement aux collectivités. Ainsi, l'interaction entre les échelons régionaux et les différents acteurs est très peu abordée, alors que celle-ci est certainement une des clés de réussite nécessaires à la levée des freins qui entravent de nombreuses actions.

A ce titre, le groupe de travail PCET tient à faire remarquer que les agences de l'énergie et pôles énergie territoriaux ne sont pas cités dans la liste des acteurs concernés des 32 fiches d'orientation.

III - Les potentiels de développement des énergies renouvelables

Dans la scénarisation des potentiels de développement des énergies renouvelables, deux chapitres interpellent le groupe de travail PCET : les énergies marines renouvelables et les cultures énergétiques.

En ce qui concerne les énergies marines renouvelables, si les objectifs pour 2020 paraissent envisageables, la puissance installée en 2050 paraît sous-estimée notamment aux regards des perspectives faites sur l'éolien terrestre (multiplication en 2050 par 4 de la puissance installée en 2010). Selon le groupe de travail PCET, le potentiel énergétique de la mer est une réelle chance, pas assez développée dans le document : par exemple le potentiel houlomoteur n'est pas pris en compte. Le SRCAE devrait se faire l'écho de cette volonté de structurer une nouvelle filière. Ce futur secteur doit être caractérisé comme un enjeu prioritaire pour notre région.

Par ailleurs, le SRCAE fait mention d'un certain nombre de réalisations et/ou de développements en termes d'énergie marine renouvelable mais il n'est aucunement cité le développement et la future expérimentation de l'hydrolienne Sabella (Quimper).

Pour les cultures énergétiques, le groupe de travail PCET s'interroge sur la capacité de mobilisation de la SAU dans une région où l'un des piliers économiques reste l'agroalimentaire. Ainsi, l'objectif affiché de 50 000 ha consacrés aux cultures énergétiques en 2020, semble inatteignable et de surcroît devra faire l'objet d'une large concertation.

IV - Traductions infrarégionales

Le SRCAE, document d'orientation, manque de mise en perspective et d'orientations infrarégionales. Ainsi, il aurait été intéressant de disposer d'une scénarisation territoriale des potentiels de réduction de gaz à effet de serre et d'un zonage des réductions de consommations d'énergie. L'utilisation de la cartographie, outil insuffisamment usité dans le document, aurait permis d'illustrer et de sensibiliser les territoires notamment vis-à-vis des potentiels de développement des énergies renouvelables.

Le rôle des collectivités territoriales

La place des collectivités territoriales dans le schéma régional est insuffisamment évoquée, or celles-ci sont au cœur du dispositif. Nous proposons un certain nombre de réflexions et d'actions notamment :

- lutter contre les subventions aux actions fortement émettrices de gaz à effet de serre ;
- développer un plan spécifique pour les îles.

En conclusion, le groupe de travail PCET prend acte avec satisfaction du projet de Schéma Régional Climat, Air et énergie de Bretagne qui a le mérite de proposer un diagnostic clair et assez complet de la région. Il devrait permettre de susciter l'implication de chacun et d'interroger localement sur le rôle que l'on veut se donner pour les trente-huit prochaines années qui nous séparent de 2050.

Enfin, le groupe de travail formule dès à présent sa volonté que les territoires soient associés à l'évaluation du SRCAE qui aura lieu dans cinq ans. Ainsi, le volet concertation et co-élaboration partenariale ne s'en trouvera que renforcé pour les prochaines échéances.

Informations énergie :

COLLOQUE EMR

Quelles énergies marines renouvelables pour la Cornouaille ?

Contexte :

La Cornouaille, territoire péninsulaire au sein d'une région péninsulaire, doit faire face à une double fragilité : elle dépend fortement d'approvisionnements énergétiques extérieurs et sa position géographique la situe en bout de réseau loin des principaux sites de production. Notre territoire concentre ainsi l'ensemble des enjeux auxquels doit faire face la région Bretagne en matière énergétique.

Sur ce constat, la Cornouaille s'est engagée depuis quelques années en faveur de la maîtrise de la demande en énergie et du développement des énergies renouvelables. A la faveur de partenariats tissés localement, son spectre d'intervention s'est élargi en termes de cibles et de champs d'actions. Toutes ces actions réalisées par le pôle énergie et renforcées par les initiatives des acteurs du territoire ont participé localement à la prise de conscience du caractère stratégique que revêt l'énergie.

Dans ce contexte local, les Energies Marines Renouvelables apparaissent pour notre territoire comme une réelle opportunité de développement. La Cornouaille, avec le vent qui la balaye, la houle qui la frappe et les courants qui la sculptent, dispose de potentiels énergétiques marins importants et encore non exploités.

Après avoir rencontré les autorités compétentes sur cette thématique, échangé avec des industriels et intégré le groupe de travail EMR au niveau régional, nous souhaitons favoriser le déploiement de ces nouvelles technologies sur notre territoire en engageant une démarche de concertation et de sensibilisation auprès des acteurs locaux. L'organisation du colloque « EMR en Cornouaille » s'inscrit dans ce processus d'acceptation locale.

Date : 22 mai 2013

Lieu : Plozevet - Salle Avel dro

Format : Après-midi - 14h30 -18h00 en plénière

Animateur : Bertrand TARDIVEAU journaliste « LE MARIN » à confirmer

Cibles : Elus, industriels, associations environnementales et représentant des usagers de la mer

Déroulé :

Ouverture		5 min	Pierre PLOUZENNEC maire Plozevet
Introduction	Contexte cornouaillais : Explication des raisons qui ont amené QCD à se pencher sur cette question des EMR	15 min	Denez L'HOSTIS et Jean-Paul STANZEL
Les ressources énergétiques marines exploitables et les technologies	Présenter les potentiels énergétiques exploitables à partir du vent, de la houle, des vagues, et des courants Expliquer les systèmes technologiques convertissant l'énergie marine en énergie électrique	20 min	Marc BOEUF - France énergies marines
Transition	Reportage de Thalassa sur les EMR en Bretagne	12 min	
Echanges avec la salle		20 min	
Projets locaux	FORTUM/DCNS Sabella (fromveur - IDS) Emacop (projet de recherche)	45 min	??? Jean-François DAVIAU – Sabella SAS ???- cetmef
Echanges avec la salle		20 min	
Table ronde	Quelle ambition pour les EMR en Cornouaille ?	30 min	Dominique RAMARD– CR Armelle HURUGUEN ou Pierre MAILLE - CG ???? – Préfecture Maritime ????? – élu(s) cornouaillais
Echanges avec la salle		20 min	
Conclusion		10 min	Marc ANDRO vice-président délégué QCD
		3h30	

Information énergie : La méthanisation en Cornouaille

Dans un contexte de lutte contre l'effet de serre, de développement des énergies renouvelables, de diversification des activités agricoles, de traitement des déchets de l'industrie agroalimentaire, etc, la valorisation des matières organiques par méthanisation est une réponse pertinente pour un territoire. A ce titre, la Cornouaille possédant de nombreuses industries agroalimentaires et exploitations agricoles, elle dispose aussi de matières méthanogènes propices au développement de cette technologie.

Principe

La méthanisation consiste en un traitement biologique par voie anaérobie de matières fermentescibles produisant du biogaz (composé au 2/3 de méthane et à 1/3 de gaz carbonique) et un digestat.

Le biogaz produit peut être valorisé de différentes manières :

- Réinjection sur le réseau de gaz après traitement (filtration et/ou épuration),
- Combustion du biogaz pour produire de la chaleur et de l'électricité,
- Utilisation en tant que combustible pour des véhicules.

Le digestat, produit résidu de la méthanisation, composé de matière organique non biodégradable peut-être répandu par les agriculteurs, en substitution des engrais minéraux.

Les différents « types » de méthanisation

En fonction des effluents traités, on distingue 3 types de méthanisation:

- Méthanisation « collectivité » (STEP, traitement des ordures ménagères),
- Méthanisation industrielle,
- Méthanisation à la ferme.

Cadre réglementaire

Une unité de méthanisation est soumise à diverses réglementations, notamment au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [ICPE] et aux règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine.

Installations recensées

En Cornouaille, deux installations en fonctionnement sont actuellement recensées :

- la Station d'Épuration [STEP] de Quimper Communauté implantée au Corniguel. Jusqu' à présent, une faible partie du biogaz était valorisée thermiquement pour le process de traitement et pour le chauffage des locaux. Très prochainement, le résidu de biogaz sera valorisé par cogénération [Production 1 300 000 m³/an de biogaz].
- L'usine de méthanisation SAS méthanodet à Langolen, portée par un agriculteur, est en phase de mise en service [Production estimée 777 000 m³/an de biogaz].

Les projets en cours étude

Actuellement, plusieurs projets de méthanisation « à la ferme » sont en réflexion sur les bassins versants « algues vertes » : Pays Fouesnantais, Pays de Douarnenez et Pays de Châteaulin-Porzay. Sur l'ouest Cornouaille, une association (AMB : Association Méthanisation Bigouden) rassemble des agriculteurs et bulbiculteurs qui travaillent à l'implantation de deux usines de méthanisation : l'une sur Plonéour-Lanvern, l'autre sur Plomeur.

Trois autres projets, associant agriculteurs et industriels sont également bien avancés sur le territoire :

- l'usine de méthanisation de Bannalec développée par Naskéo. Ce Projet est lié pour partie aux salaisons Tallec pour la valorisation de la chaleur. L'enquête publique vient de se terminer. [Production estimée : 6 650 000m³/an de biogaz]

- L'usine de Méthanisation de Quimper (petit Guélen) développée par Vol. V et dont l'enquête publique devrait être lancée en fin d'année sur Quimper, le pays fousnantais et Concarneau Cornouaille. [Production estimée : 2 500 000 m³/an de biogaz en injection réseau]
- L'usine de méthanisation de Châteaulin développée par Vol.V. Ce projet est lié à l'entreprise Doux pour la valorisation de la chaleur.

L'ensemble de ces projets, récents ou à venir, consacre le démarrage de cette filière sur le territoire cornouaillais.

Alliant à la fois solution de traitement des déchets, activité économique et production d'énergie renouvelable, et associant les mondes de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire, ils présentent un intérêt stratégique de développement territorial pour la Cornouaille.

C'est à ce titre qu'il convient de prendre connaissance de l'ensemble des initiatives et conscience de l'intérêt à ce qu'elles connaissent les meilleures conditions de succès.

Note présentée pour information au Conseil d'administration

Questions diverses

CANTINE NUMERIQUE

L'association Silikon Kerné a été créée en juin 2012. Elle travaille pour le développement des activités numériques en Cornouaille et, plus spécifiquement, elle porte le projet de cantine numérique à Quimper.

Les cantines numériques sont des lieux d'échanges et de rencontres autour du web et de l'innovation numérique. C'est un tiers-lieu (ni la maison, ni l'entreprise) dans lequel il est possible de se retrouver pour partager des moments conviviaux comme des temps de travail.

Ouverte à tous les publics, lieu de passage et lieu vitrine, une Cantine offre notamment des espaces de travail collaboratifs (coworking) qui facilitent les échanges entre porteur de projets et accompagnateurs, et accélèrent la mise au point de projets innovants.

Une Cantine, c'est donc un lieu en 3 dimensions qui accueille :

- un espace de coworking
- un lieu d'animation
- un territoire d'expérimentation et de rencontres

L'association Silikon Kerné a imaginé un projet de Cantine Numérique en Cornouaille. Ce travail a été mené en partenariat avec la cantine numérique de Brest, notamment pour la mise en place d'un programme commun d'animations, et avec l'appui de la Technopole Quimper Cornouaille qui pourrait participer au fonctionnement et à l'animation du site. Le site envisagé est un local de l'hôtel d'entreprises de Quimper Communauté à Créac'h Gwen, attenant à celui de la technopole. Des animations pourraient également être organisées en divers points de Cornouaille.

Si plusieurs projets sont en cours de création sur le territoire national, 6 cantines numériques sont aujourd'hui effectivement créées : Paris, Nantes, Rennes, Brest, Toulon, Toulouse.

La mise en place d'une telle structure porterait donc la Cornouaille à l'avant-garde de ce type de projets. La Cornouaille deviendrait un des premiers territoires hors grande agglomération à accueillir ce type de dispositif.

Une enquête en ligne réalisée fin mars a recueilli 135 réponses, essentiellement des 20-40 ans, en majorité des indépendants ou entrepreneurs en devenir, habitant dans un rayon de 25 km autour de Quimper et prêts à 40% à faire d'une cantine numérique à Quimper leur « second bureau ».

Le budget annuel de la Cantine Numérique serait de l'ordre de 100.000 €, à raison de 40% de personnel-animation et 60% de fonctionnement-locaux.

Le lancement de cette expérience pourrait viser un financement de 60% de recettes privées (locations d'espaces et mécénat d'entreprises) et devrait compter sur 40% d'argent public. Quimper Communauté et le Conseil Général du Finistère seraient sollicités chacun à hauteur de 10 000 € et le volet territorial du CPER pourrait apporter 20 000 € par an sur 3 ans.

La région Bretagne serait sollicitée à hauteur d'une participation au démarrage d'un montant de 30 000 €, affectée aux matériels, installation et engagement de l'activité.

Note présentée pour information au Conseil d'Administration



Calendrier des instances

Assemblée générale et /ou Conseil d'administration

- CA : **Lundi 24 juin 2013 (9h30-12h – HV Quimper) : attention horaire modifié**
- CA : lundi 14 octobre 2013 (14h30-17h / HV Quimper)
- CA : lundi 9 décembre 2013 (9h30-12h/ HV Quimper)
- CA + AG : lundi 10 février 2014 (14h30/17h / HV Quimper)

Comité de stratégie économique

De 9h à 10h30 à l'Agence

- Jeudi 13 juin 2013
- Jeudi 3 octobre 2013
- Jeudi 28 novembre 2013
- Jeudi 30 janvier 2014

Réunion de Bureau

De 10h30 à 12h30 à l'Agence, à la suite du comité de stratégie économique

- Jeudi 13 juin 2013
- Jeudi 3 octobre 2013
- Jeudi 28 novembre 2013
- Jeudi 30 janvier 2014